
Liste des personnes présentes – Associations membres

<u>Administration</u>	<u>Éducation préscolaire et enseignement primaire</u>	<u>Informatique et génie logiciel</u>
Philippe Paquin-Piché	Emie Longpré	Jean-Philippe Bélanger
<u>Affaires publiques et relations internationales</u>	<u>Enseignement du français, langue seconde</u>	<u>Marketing</u>
Fabien Tremblay	Myriam Larente	Anne-Charlotte Collet
Gabriel Girard	Clara Forget	<u>Médecine</u>
<u>Agriculture, alimentation et consommation</u>	<u>Enseignement du secondaire</u>	Jad El-Hajj Sleiman
Kamila Lizée	Sarah Robinson-Arsenault	<u>Pharmacie</u>
<u>Agroéconomie</u>	Frédéric Gilbert	Rockya Chaouch
Anne-Marie Dubé	Philippe Perron-Savard	<u>Physique</u>
<u>Anthropologie</u>	<u>Études anciennes</u>	Olivier Ribordy
Emmanuelle Lefebvre	Nikolas Morel	<u>Psychoéducation</u>
<u>Archéologie</u>	<u>Études anglaises</u>	Charles-Élie Fallu
Elliot Poulin	Charlotte Roy	<u>Psychologie</u>
<u>Architecture</u>	<u>Études internationales et langues modernes</u>	Jérôme Gravel
Elizabeth McNeil	Anne-Sophie Morin	<u>Relations industrielles</u>
<u>Art et science de l'animation</u>	<u>Finance et assurance</u>	Matthew Dumaresq
Cédric Lafond-Mercier	Yan Sinotte	<u>Science politique</u>
<u>Biochimie, bioinformatique et microbiologie</u>	<u>Foresterie et environnement</u>	Jeanne Auclair
Antoine Blaquièrre	Vickie Bourque	<u>Sciences biomédicales</u>
<u>Biologie</u>	<u>Génie chimique</u>	Arnaud Girard
Vincent Bonin-P.	Samuel Daigle	<u>Sciences et génie</u>
<u>Chimie</u>	<u>Génie civil</u>	François Coulombe-Rozon
Jordan Grondin	Benjamin Turgeon	Marie Rheault-Leclair
Samuel Gérard	<u>Génie des mines et de la minéralurgie</u>	<u>Sciences historiques et études primordiales</u>
<u>Communication publique</u>	Anthony Valois	Camille Lafrance
Sarah Manzano	<u>Géographie</u>	<u>Sciences de l'orientation</u>
<u>Consommation</u>	Loïc Fournier-Simon	Gabriel Ouellet
Oscar Truong	<u>Géologie et génie géologique</u>	Marilou Pelletier B.
<u>Criminologie</u>	Jérémy Tanguay	<u>Sciences sociales</u>
Magalie Montmagny	<u>Géomatique</u>	Raphaël Boucher
<u>Création et études littéraires</u>	Jean-Michel St-Pierre	Sociologie
Mary-Elizabeth Marcoux	<u>Gestion des opérations</u>	Arian Omeranovic
<u>Droit</u>	<u>logistique</u>	Léonard Marcoux
Karolan Nantais	Maude Gagné	<u>Systèmes d'information organisationnels</u>
	<u>Gestion urbaine et immobilière</u>	Mathieu Cuillerier
	Lucas Paiement Marchand	<u>Théologie et sciences religieuses</u>
	<u>Histoire</u>	Samuel Bélanger
	Cassandra St-Onge	<u>Traduction</u>
		Albert Leblanc

Liste des personnes présentes – Comité exécutif

Présidence

Laurence Vaillancourt

Affaires institutionnelles

Bénédicte Desbiens

Enseignement et recherche

Marie-Lyne Bourque

Finances et développement

Mathieu Blanchet

Affaires socioculturelles

Eve-Marie Allard

Affaires externes

Keven Imbeault

Affaires internes

Rose Beaupré-Ayotte

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence

Simon Hénault

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente
5. Suites données aux résolutions antérieures
6. Rapports
 - 6.1. Officières et officiers
 - 6.2. Comité exécutif
 - 6.3. Groupes de travail et comités de la CADEUL
 - 6.4. Comités, conseils et commissions de l'Université
 - 6.5. Rapport de la session d'été 2019 du Bureau des droits étudiants
7. Élections
 - 7.1. Comités de la CADEUL
 - 7.1.1. Comité institutionnel de protection de l'environnement - 1 poste
 - 7.1.2. Comité de réflexion sur le pouvoir des membres - 3 postes
 - 7.2. Comités, conseils et commissions de l'Université Laval
 - 7.2.1. Commission des affaires étudiantes – 3 postes
 - 7.2.2. Commission des études – 1 poste
 - 7.2.3. Comité d'application des droits des étudiant-e-s – 1 poste
8. Présentation du comité Les Lucioles
9. Avis sur la révision du Règlement des études
10. Position contre la Loi sur la laïcité de l'État
11. Autres sujets
 - Date de la prochaine séance
 - Événements des associations
 - Bière postcaucus
 - Jeu du mois
 - Point joie
12. Clôture de la séance

1. Ouverture de la séance

Présidence

Bon vendredi à toutes et à tous. Donc, nous sommes bien heureux et bien heureuses de vous voir en si grand nombre et surtout on espère que vos examens de mi-session session se sont bien passés et pour ceux et celles qui où pour ceux et celles qui en restent ça va bien se passer. Donc sans plus attendre, est-ce qu'une association aimerait ouvrir l'ouverture?

Résolution CAE-A19-10-25-01

Il est proposé par Foresterie et environnement avec l'appui de Sciences et génie :

Que la séance du 25 octobre 2019 soit ouverte.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Présidence

Comme à l'habitude le comité exécutif vous propose à a présidence d'assemblée, Simon Hénault, et comme secrétaire d'assemblée, Bénédicte Desbiens. Est-ce qu'une association voudrait reprendre la proposition?

Résolution CAE-A19-10-25-02

Il est proposé par Biochimie, bioinformatique et microbiologie avec l'appui de Chimie :

Que Simon Hénault et Bénédicte Desbiens soient nommés respectivement président et secrétaire d'assemblée pour la séance du 25 octobre 2019.

Aucune ne demande le vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidence d'assemblée

Merci beaucoup! Bon après-midi tout le monde! Merci d'être là en si grand nombre à nouveau! Je vous souhaite une belle séance cet après-midi qui va également être chargé. Je me permets des instructions de début de séance. Évidemment comme vous le savez, vous êtes habitués pas de nourriture à l'intérieur de cette salle. Donc si c'est le cas, faites-le discrètement et ne laissez aucune miette ou aucune goutte de café derrière vous. Également, je vais demander s'il y a des observateurs ou observatrices dans la salle en ce moment même qui ne sont pas membres d'une délégation d'association. Ça ne semble pas le cas. Est-ce qu'il y a des médias présents dans la salle? Non plus. Et finalement, une instruction quant au micro, assurez-vous de bien l'ouvrir lorsque vous parlez et de s'exprimer clairement et de le refermer ensuite sinon on va entendre ce que vous allez faire et dire ensuite. On ne veut pas ça.

Bruit de problème technique

Donc c'était le moment culturel de la séance avec de la musique techno.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour

Résolution CAE-A19-10-25-03

Il est proposé par Foresterie et environnement avec l'appui d'Agriculture, alimentation et consommation:

Que l'ordre du jour de la séance du 25 octobre 2019 soit adopté.

Aucune demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui comme à l'habitude, le procès-verbal vous a été transmis dans la convocation. Donc si vous avez des modifications majeures à y faire, on va les prendre aujourd'hui. Si c'est des erreurs dans vos prénoms vous n'avez qu'à m'écrire un courriel donc erreur dans prénom ou coquilles autres.

Présidence d'assemblée

Est-ce qu'il y a des interventions sur des modifications mineures, eh majeures pardon à avoir au procès-verbal? N'en voyant pas, est-ce que quelqu'un, euh en fait ça me prendrait quelqu'un pour proposer et appuyer l'adoption de l'ordre du jour?

Résolution CAE-A19-10-25-04

Il est proposé par Études anglaises avec l'appui de Foresterie et environnement :

Que le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2019 soit adopté.

Aucune demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

5. Suites données aux résolutions antérieures

Vice-présidence aux affaires externes

Oui bonjour! On voulait vous parler en fait de la réforme du mode de scrutin! Donc, enfin un projet de loi a été déposé pour la faire, le PL39. Si vous vous souvenez, la CADEUL avait pris position pour appuyer donc la Solution étudiante nationale pour un scrutin équitable, le SENSÉ, dans ses revendications. C'est un projet de loi assez long, assez technique, donc pour vous en faire un rapport vraiment précis et bien répondre à vos questions, si ça vous convient, on vous suggérerait d'inviter le SENSÉ à venir en parler au prochain caucus.

Présidence d'assemblée

Merci est-ce qui a des questions sur ce rapport?

Consommation

Est-ce qu'à priori la CADEUL est satisfaite du projet de loi déposée?

Vice-présidence aux affaires externes

A priori, il y a quand même plusieurs éléments qui nous dérangent. Notamment dans les revendications qu'on porte avec le SENSÉ. Mais pour vraiment rentrer dans les détails, je j'attendrai en fait, les représentants du SENSÉ.

Présidence d'assemblée

Merci. Autre intervention à avoir sur ce rapport? Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il y a d'autres éléments, d'autres résolutions antérieures auxquelles donner suite? N'en voyant pas, ça dispose du point.

6.1 Rapport des officières et officiers

Présidence d'assemblée

C'est donc maintenant votre tour de parler si vous avez des questions pour votre comité exécutif.

Foresterie et environnement

Oui, question pour la présidence. Le premier octobre vous avez rencontré Luc Simon pour parler d'une enquête de santé Canada. Est-ce qu'on pourrait savoir c'est quelle enquête?

Présidence

Oui donc Santé Canada souhaite faire une enquête au niveau de la santé psychologique des étudiants et étudiantes. Donc, on n'a mentionné que la CADEUL avait sa propre enquête qui va sortir soit à l'hiver. Donc, on a décidé de laisser ça à l'Université.

Présidence d'assemblée

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les rapports des officiers?

Agriculture, alimentation et consommation

Oui c'est une question pour la présence aussi. Le 10 octobre, il y avait une rencontre avec Christine Delarosbil sur la politique sur les violences à caractères sexuelles. Juste plus d'informations là-dessus.

Présidence

Oui donc on faisait simplement un suivi de l'implantation est de la politique. Évidemment, c'était surtout pour dire à l'Université de faire plus de promotion de leur côté concernant cette politique puisque on trouve qu'il n'y en a un pas eu assez pour informer les étudiants et étudiantes. Donc, c'était surtout un suivi avec madame Delarosbil pour informer de ce côté-là.

Agriculture, alimentation et consommation

Oui c'est une question pour le Finance. Il y avait une table des cafés le 14 octobre et on n'a pas pu être présent. Est-ce que c'est possible d'avoir un peu d'informations sur la rencontre?

Vice-présidence aux finances et développement

Je vais vous en faire part plus plus loin dans le caucus.

Présidence d'assemblée

Ce n'est pas un reproche, mais simplement s'assurer de parler bien fort micro pour s'assurer qu'on vous entend. Merci. D'autres questions sur les rapports qui vous ont été envoyés?

Enseignement secondaire

Bonjour, ma question, enseignement et recherche. On aimerait ça avoir en plus d'informations sur la mise en place du passeport culturelle de la rencontre comité culture de l'Université Laval.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui dans le fond, lors de l'investiture de madame D'Amour au rectorat. Ils avaient parlé dans leur l'avancement de faire un passeport culturel. Donc, là, l'Université Laval commence à se questionner s'ils vont créer une politique sur la culture à l'Université Laval puisque d'autres universités en ont et faire en même temps ce passeport-là mais c'est vraiment des balbutiements qui commencent à en parler.

Présidence d'assemblée

Merci! Ça complétait. Votre micro s'il vous plaît enseignement secondaire. Merci. Autre question? Sinon, je vais peut-être vous laisser mûrir ça et passer aux ajouts et retraits des officiers et officières a commencé par monsieur le vice-président aux affaires externes.

Vice-présidence aux affaires externes

En fait, simple coquille, le 6 octobre, je n'ai pas rencontré le Parti Libéral du Canada, je les ai rencontrés le 8 octobre.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

De mon côté, j'ai un ajout. Soit le 24 octobre, j'étais présente à la formation de la bibliothèque est sur l'indépendance intellectuelle et le plagiat pour présenter les services du Bureau des droits étudiants.

Présidence

Oui pour ma part deux retraits. Soit le 23 octobre, je n'ai pas été au comité de direction des services aux étudiants, madame la vice-présence d'affaires internes y était et le 25 octobre, soit ce matin, il n'y a pas eu une rencontre pour faire le suivi du Centre de la vie étudiante. La rencontre a été annulée.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui un seul ajout. Le 24 dernier, donc hier, j'ai rencontré l'Association des jeunes philanthrope pour parler de la rencontre qui suivait sur la campagne Centraide.

Vice-présidence aux affaires internes

Pas d'ajout, pas de retrait

Vice-présidence aux affaires socioculturelles

Oui, donc un seul retrait pour moi. Le 21 octobre, je n'étais pas présente à la rencontre de Sans oui, c'est non.

Vice-présidence aux finances et développement

Un seul retrait, le 25 octobre je n'étais pas présent à la rencontre sur le Centre de la vie étudiante puisqu'elle a été annulée.

Présidence d'assemblée

Avec ces ajouts et retraits, est-ce qu'il y a d'autres questions qui vous sont apparus? Si ce n'est pas le cas, ça clôt le point rapport des officières et officiers. On vous remercie.

6.2 Rapport du Comité exécutif

Vice-présidence aux affaires internes

Bonjour tout le monde! Encore, on espère que votre mi-session se passe bien! Lâchez pas! On veut faire un petit rapport du camp de formation d'automne ! Donc c'est la 7ème édition du camp de formation d'automne à la Forêt Montmorency du camp de formation de la CADEUL a eu lieu les 12 et 13 octobre derniers. Pendant cette fin de semaine, c'est environ 120 personnes de toutes les associations étudiantes qui ont pu être présentes et qui se sont réunies pour suivre des formations, des conférences qui couvrait une multitude de sujets : que ce soit monter une campagne politique, les ressources en santé psychologique, la pédagogie, les finances, les événements socio, l'animation d'instance, la politique fédérale et municipale. Bref, plusieurs éléments, plusieurs sujets ont été couverts au camp de formation. C'était aussi excellente occasion pour les associations d'échanger entre elles et bien sûr de socialiser :) On a vraiment eu beaucoup de plaisir avec vous! Merci encore pour votre participation active pendant les conférences et les ateliers! C'était super apprécié. On vous invite aussi, on vous rappelle, à remplir le formulaire d'appréciation qui est disponible sur le groupe Facebook du camp de formation. Puis, finalement, vous êtes toutes et tous invités au camp de formation d'hiver qui aura lieu à la fin janvier. Donc, restez à l'affût, vous pourrez vous y inscrire probablement au début du mois de décembre. Merci!

Présidence d'assemblée

Des questions sur ce rapport?

Études anglaises

Oui justement sur le camp de formation d'hiver, est-ce que ça va être des formations différentes que celles d'automne?

Vice-présidence aux affaires internes

Oui! On essaie le plus possible de couvrir d'autres sujets.

Présidence d'assemblée

Merci! D'autres questions sur ce rapport? Non. Est-ce qu'il y a d'autres points dont le comité exécutif veut faire rapport?

Vice-présidence aux affaires externes

Oui, donc je voulais vous faire, excusez-moi je vais replacer mon carton. Je vais vous faire rapport en fait des élections fédérales donc qui ont eu lieu lundi et qui ont vu l'élection d'un gouvernement libéral minoritaire. Ça faisait quand même plusieurs semaines donc qu'on travaillait sur les élections. Donc, voici ce sur quoi on s'est penchés. On a travaillé sur 3 grands axes. Donc, premièrement tout ce qui était sortie de vote. Deuxièmement, les revendications de la CADEUL et troisièmement, les événements sur le campus. Donc, pour ce qui est de la sortie de vote, il est encore tôt pour se prononcer avec des statistiques sur comment ça s'est passé, mais on peut être quand même positif dans le déroulement. Donc, quelques centaines de membres se sont inscrits à la campagne *Sortons voter!*. C'est moins qu'on l'aurait espéré sur le campus quand même, ça a tout de même rejoint 35 000 étudiantes et étudiants partout au Canada. Donc, merci d'ailleurs à tous ceux et toutes celles qui ont participé! Pour ce qui est, donc, des revendications de la CADEUL, si vous vous souvenez, le caucus nous avait mandaté avec une plateforme. Donc, on a réussi en fait à approcher les six partis principaux et à leur présenter nos revendications. Et, puis finalement, pour les événements. Donc, premièrement, on a organisé deux débats. Le premier sur l'enseignement supérieur qui n'a pas rempli la salle, mais qui cependant a été visionné plusieurs centaines de fois sur notre page Facebook. Donc très content qu'autant de gens aient pu en profiter! Le second portait sur l'environnement. Celui-là a définitivement rempli la salle. Donc, c'était vraiment l'enjeu phare de la campagne, et je crois que ça a bien paru dans l'effectif qui écoutait le débat. On a aussi visionné le débat des chef-fe-s au pub avec un pub bien rempli. Je pense que ça a été très plaisant pour tous ceux et toutes celles qui était là. Et puis

finalement, on a été un peu partout sur le campus pour le visionnement de la soirée électorale. Merci à toutes les associations qui ont organisé un événement et qui nous ont accueilli. Donc, voilà! Sommes toutes, ça c'est assez bien passé. Merci d'avoir embarqué dans la campagne fédérale!

Présidence d'assemblée

Génial! Des questions sur ce rapport?

Affaires publiques et relations internationales

Oui, étant donné vos revendications et le résultat dans cette circonscription-là, est-ce que vous pensez que vous allez avoir de bonnes chances d'être écouté par avec notre nouveau député.

Vice-présidence aux affaires externes

C'est certain qu'on lui a, on a établi un bon contact en lui présentant nos revendications et c'est certain que on va pouvoir faire un suivi avec lui en effet.

Présidence d'assemblée

Autre question sur les élections fédérales? Non c'est pas le cas... Je vais demander est-ce qu'il y a un autre point dont le.. oui madame la présidente.

Présidence

Oui concernant le laissez-passer universitaire. Donc trois petits rapports leur concernant le LPU. Le 10 septembre dernier, nous avons gagné le Prix Complicité en fait avec l'AELIÉS également avec l'association du Cégep de Ste-foy et de Limoilou pour leur passe de session. Donc un prix partagé à la communauté étudiante, autant universitaire que collégiale. Donc, félicitation à toutes et à tous. Donc le prix est vraiment partagé avec tous les membres. Autre nouvelle concernant le LPU et je crois que ça va bien vous intéresser. Soit en date du 17 octobre, on a eu des statistiques de la part de l'Université qu'il y a une diminution de 17% des passes de stationnement. Ce qui fait en sorte que l'on peut dire encore une fois que c'est un succès et qu'on continue en fait à aller de l'avant avec cette statistique pour réduire les passes de stationnement. Et dernier rapport, soit les prochaines étapes déjà entamées, surtout au niveau des communications auprès des membres. Donc dès décembre on vous revient précisément avec la date, mais dès décembre on va pouvoir se procurer encore une fois le Laisser-passez universitaire pour la session d'hiver.

Présidence d'assemblée

Des questions sur ce point le LPU et la baisse de stationnement?

Études anglaises

Avez-vous des nouvelles finalement pour la session d'été?

Présidence

En fait, pour le moment, on se concentre vraiment sur l'implantation, soit la session d'automne et la session d'hiver. Donc par la suite, on va pouvoir discuter aussi avec le caucus et l'Université à savoir si vous voulez que la saison d'été soit incluse, mais pour le moment on se concentre vraiment sur l'automne et l'hiver.

Présidence d'assemblée

Autres questions?

Enseignement du français langue seconde

Oui dans le fond j'ai remarqué que sur la carte en fait directement du LPU. C'est écrit qu'elle est bonne seulement pour un an alors qu'habituellement les cartes en plastique l'était bonne pour

quatre ans. Je me demandais si ça allait être possible peut-être de les recharger aussi ou c'était une façon de penser, ou quoi que ce soit, qui ça qui faisait que ce n'était pas possible.

Présidence

C'est effectivement un commentaire qu'on a émis au comité de gestion justement dans un souci de développement durable. Selon le système, en fait Opus, qui est offert, en fait c'est un système de la STM donc la Société de transport de Montréal qui fait en sorte qu'à cause des changements de statut de chacun étudiant et étudiante. Ça fait en sorte qu'on doit le faire à chaque session pour s'assurer en fait que le système coordonne avec les données des étudiants et étudiantes. Donc, on travaille fort pour trouver une solution. Ce qu'on a fait ajouter, c'est surtout que la carte peut être recyclable selon les boîtes des RTC. Donc on a fait ajouter le logo Opus LPU justement pour que les étudiants et étudiantes puissent la recycler.

Enseignement du français langue seconde

Oui juste pour rajouter dans le fond. Jadis, avant le LPU, on pouvait renouveler le statut étudiant pour cinq dollars par année si je ne me trompe pas directement avec le RTC. Donc, je me demandais si ça aussi ça ne pouvait pas être une possibilité autre que juste ravoir le LPU, renouveler le statut sur la carte avec le même principe qu'avant, mais pour cet abonnement-là.

Présidence

J'ai pris en note en fait ton commentaire, puis est la semaine prochaine on a déjà un comité de gestion donc on va pouvoir vous revenir par la suite au niveau si c'est une possibilité. Merci du commentaire!

Présidence d'assemblée

Merci Autre question concernant le LPU? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a un autre point à faire rapport?

Vice-présidence aux affaires externes

Bonjour! Donc, on voulait vous faire rapport du dernier comité de travail spécifique sur les stages. Donc si vous vous souvenez, dans l'annonce du ministre Roberge en juin, on prévoyait un guide d'encadrement des stages à l'attention des universités. Donc, le ministère compte effectuer en fait des consultations par rapport à ça et le CTS était pour discuter des revendications qui allaient être apporté au gouvernement par rapport au guide. Ce qui va être soumis aux consultations du gouvernement va être en fait un contrat de stage. C'est un document qui vise à clarifier en fait les rôles, les responsabilités et les droits des parties impliquées dans une stage, donc le milieu de stage, la personne qui effectue le stage et l'établissement d'enseignement, Donc, on y parle notamment des objectifs pédagogiques et leurs modalités d'évaluation, des tâches qui vont être à effectuer et les horaires pour les effectuer. Puis, il va avoir aussi une clarification par rapport aux modalités d'abandon et de reprise, plus spécifiquement pour les étudiants et les étudiantes qui sont parents. Donc, on veut vraiment que ça serve à établir les mesures d'accommodement pour toutes personnes qui en aurait de besoin en fait puis de centraliser les informations en fait par rapport aux ressources qui sont disponibles les étudiants et les étudiantes, notamment les parents aux études, les étudiantes et étudiants autochtones, les étudiantes et étudiants internationaux et celles et ceux qui proviennent de régions éloignées. Donc voilà, c'est un peu globalement les objectifs et comment on compte les atteindre, si vous avez des questions ça va me faire plaisir d'y répondre.

Présidence d'assemblée

Est-ce qu'il y a des questions sur ce point?

Anthropologie

Est-ce que ce document-là est disponible en ligne?

Vice-présidence aux affaires externes

Dans le cas des négociations avec le gouvernement, non il n'est pas encore disponible en ligne.

Anthropologie

Est-ce que ça serait possible de nous rendre disponible qu'est-ce qui a été fait à date?

Vice-présidence aux affaires externes

Dès qu'il va être disponible, ça me ferait plaisir de le partager est dans le groupe caucus si ça vous convient.

Présidence d'assemblée

Autre question ou intervention? N'en voyant pas, est-ce qu'il a d'autres points à faire rapport?

Vice-présidence aux affaires socioculturelles

Coucou! C'est pour vous faire un petit rapport sur l'Oktoberfest donc qui a eu lieu le 26 septembre dernier sous un chapiteau sur le Grand Axe. Donc, il y a à peu près 900 personnes qui y sont venus à l'événement. Il y a eu en trop autre vos comités étudiants brassicoles, Microbroue et Brassta, qui vous ont servi leur bière. Puis également le plusieurs microbrasseries locales. Également il y a Simon Kearney et Kinkead qui ont enflammé la scène et qui nous ont permis d'avoir une belle musique, une belle ambiance et il y avait également un beau trou de bouette. Donc c'était une très belle soirée!

Présidence d'assemblée

Des questions sur l'Oktoberfest? Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'un autre dossier à faire rapport?

Vice-présidence aux affaires externes

Encore moi! Oui comme on vous en avait parlé au dernier caucus en fait, il va y avoir des élections partielles est dans Jean-Talon et on compte en fait préparer une campagne par rapport à ça. Les élections ne sont pas encore déclenchées, mais on s'attend qu'elle ait lieu avant la fin de la session d'automne. Donc voilà! On vous tient au courant de la suite.

Présidence d'assemblée

Merci beaucoup! Des questions sur les élections partielles?

Affaires publiques et relations internationales

Avez-vous l'intention de faire des revendications? Si oui quel genre de revendications vous penser apporter.

Vice-présidence aux affaires externes

Étant donné que dans les élections provinciales de l'an passé en fait, il y avait une plateforme de revendications. Ces revendications-là sont encore essentiellement d'actualité. On risque de fortement s'en inspirer, mais encore là, vous allez être les premiers mis au courant de ce qui se passe.

Pharmacie

Oui, dans le fond, est-ce que vous allez quand même penser à rencontrer les candidats pour cette élection partielle-là?

Vice-présidence aux affaires externes

Définitivement.

Présidence d'assemblée

D'autres questions à ce sujet? Ça conclut. Est-ce qu'il y a d'autres dossiers à discuter dans ses rapports? Ça ne semble pas être le cas.

6.3 Rapports des groupes de travail et comités de la CADEUL

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui, comme à l'habitude, je vais vous faire un compte-rendu du dernier un conseil d'administration de la CADEUL qui se passe toujours le dimanche suivant. Donc, au cours de celui-ci, ils ont eu la présentation est du rapport annuel du BDE ainsi que le rapport de la session d'été de l'exécutif. Par la suite, il y a eu également la présentation des états financiers vérifiés par la firme comptable externe qui ont été présenté à l'assemblée générale. De plus, il y a aussi eu l'adoption de la politique rédaction. Merci beaucoup.

Présidence d'assemblée

Des questions sur ce point? Ça ne semble pas le cas. Autre comité à faire rapport?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Vendredi dernier avait lieu la merveilleuse table des affaires pédagogique. Table durant laquelle on a une formation par rapport à la représentation étudiante au sein des comités de programme et aux seins des conseils de faculté. Pour cette présentation-là, Mme Harquail qui est conseillère à l'implication et aux associations étudiantes de la direction des services aux étudiants était présente ainsi M. Belkhiter qui est en fait professeur à la faculté de sciences et génie et directeur des programmes de premier cycle en informatique. Merci à toutes les personnes qui étaient présentes et si malheureusement vous ne pouviez pas être présent ou présentes et avez des questions n'hésitez pas là à m'écrire ou à venir me voir. Dans un deuxième temps, à la table des affaires pédagogiques, nous avons présenté l'avis sur la révision du règlement des études, présentation qui vous sera fait un peu plus tard au courant du caucus. Puis, dernièrement, nous avons discuté de la campagne de l'Université par rapport à l'intégrité intellectuelle. Campagne à laquelle le bureau des droits étudiants participait hier donc que c'est ça. Merci!

Présidence d'assemblée

Des questions pour ce qui concerne la table des affaires pédagogique? Ça ne semble pas en avoir. Oh oui...

Enseignement au secondaire

Est-ce que vous comptez vous intéresser au dossier des cours à distance? Je sais qu'il y a un article publié récemment dans les journaux et ça a paru sur Spotted aussi comme quoi qu'il y avait 25 % des cours à distance donné à l'Université Laval. Je ne sais pas si vous comptez vous y intéresser cette année.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Bien dans un premier temps la CADEUL a un avis par rapport à la formation à distance. Un avis qui a été adopté en septembre 2015. Il y a aussi de recommandations qui touchent les cours à distance dans le cadre de la révision du Règlement des études.

Enseignement au secondaire

Oui ce n'était pas censé être retravailler cette année cet avis-là justement. Me semble qu'on avait discuté de ça à la fin de l'année dernière, un truc comme ça.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Ce n'est pas dans le plan directeur de la CADEUL. Ce qui était ressorti par rapport à la formation à distance de le cadre du plan directeur, c'était surtout de miser beaucoup sur l'évaluation des cours, puisqu'on sait que c'est quand même, les cours à des distances sont des cours où les évaluations des professeurs et de l'enseignement est particulièrement difficile.

Présidence d'assemblée

Merci! Est-ce qui a d'autres questions? Non. Est-ce qu'il y a un autre un groupe de travailleurs à faire rapport?

Vice-présidence aux finances et développement

Donc je vais vous faire rapport de la table des concessions alimentaires étudiants. Elle a eu lieu le 14 octobre dernier. Donc c'est une tablee qui regroupe les cafés étudiants et les autres concessions alimentaires étudiantes sur le campus. Les concessions présentent ont eu l'occasion de discuter des enjeux qui les touchent notamment les ressources humaines et aussi les loyers. D'ailleurs, j'en profite pour vous parler du point de vue des loyers qui soulève de plus en plus des questions et d'inquiétudes chez certain café étudiant et certaine concession alimentaire. En ce moment ce que nous souhaitons faire c'est un recensement des loyers de l'Université Laval, mais aussi des loyers des autres Université Laval pour voir si aurais des disparités entre les universités. Nous souhaitons aussi ouvrir la discussion avec l'Université à ce sujet et justement on va vous tenir au courant des prochaines étapes et discussions qu'on a avec l'Université. On veut aussi avoir d'autres tables des concessions alimentaires étudiantes. Donc, on vous invite à faire , à en parler et à inviter vos représentants de cafés étudiants à siéger sur cette table-là pour avoir le plus de monde possible et susciter le plus de discussions. Merci!

Présidence d'assemblée

Des questions sur la table des concessions alimentaires?

Affaires publiques et relations internationales

Oui vous avez parlé des autres Université Laval. J'imagine que c'est un lapsus, mais pouvez-vous clarifier qu'est-ce que vous vouliez dire à la place de ça s'il vous plaît?

Vice-présidence aux finances et développement

Dans le fond, les discussions qu'on a eu c'est que parfois les règles ne sont pas toujours les mêmes envers les loyers. On sait que dans certaines universités notamment il n'y en a juste pas de loyer. Donc c'est ça qu'on veut creuser un peu plus pour voir qu'est-ce qui se passe dans d'autres universités et comparer avec qu'est-ce qui se passe dans notre université à l'Université Laval.

Présidence d'assemblée

Autre question sur ce sujet? Je n'en vois pas. Est-ce qui a d'autres groupes de travail au comité de la CADEUL qui se sont rencontrés? Ça ne semble pas être le cas.

6.4 Rapports des comités, conseils et commissions de l'Université Laval

Présidence d'assemblée

D'abord, je crois qu'on a toujours le conseil d'administration. Non il ne sera pas là.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui c'est en fait pour le conseil universitaire du mois de septembre. En fait, un des points principaux de ce conseil universitaire-là, était en fait un changement au programme de génie chimique. Il y a donc maintenant dans un microprogramme de recherche qui est inclu au sein du programme de génie chimique. C'était en fait une revendication qui était apporté par l'association

du département de génie chimique. Puis, ça a été apporté au comité de programme de génie chimique. Par la suite, au conseil de faculté de la faculté des sciences et de génie. Puis maintenant ça a été adopté au conseil universitaire donc félicitation au programme de génie chimique. C'était en fait le point principal de ce conseil universitaire.

Présidence d'assemblée

Merci. Des questions sur le conseil universitaire? Non. Est-ce qu'il y a d'autres comités-conseil et commissions de l'Université Laval?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui maintenant pour la commission des études. En fait, elle s'est réunie trois fois depuis le dernier caucus. Donc pour la séance du 26 septembre, on a regardé l'avis de la commission des études sur l'internationalisation. C'est en fait le mandat de la commission depuis 2017 puis c'est le mandat qui a été renouvelé pour 2019 et 2020. En fait, c'était vraiment la première partie de l'avis. Donc des choses assez factuelles dont l'histoire du mouvement de la mobilité internationale à l'Université Laval. Toutefois, la CADEUL a tout de même soulevé quelques commentaires. En outre de préconiser l'usage du terme étudiants et étudiantes internationales au lieu de étrangers parce que comme dans notre avis sur la mobilité internationale on juge que ça a une connotation plus positive. Puis sinon considérer les recommandations que la CADEUL a fait dans son avis sur la mobilité internationale. Donc ça c'était pour la séance du 26 septembre. Je ne sais pas si à ce point-ci vous avez des questions.

Présidence d'assemblée

Oui. Est-ce qu'il y avait des questions jusqu'à maintenant parce que c'est quand même il costaud comme point.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Maintenant pour la séance du 10 octobre. En fait, on a poursuivi notre analyse de l'introduction de l'avis sur l'internationalisation. Encore une fois, c'était une partie assez factuelle, donc assez peu, aucune recommandation jusqu'à présent. Sinon l'avis de la commission des études sur la maîtrise et le doctorat en psychoéducation a été présenté à la suite de la construction de ce programme-là. C'est un avis assez mineur puisque la construction du programme était très bien faite et la commission avait peu de commentaires. Et sinon pour la commission du 24 octobre, la rectrice était présente pour discuter du mandat de la commission pour l'année 2019-2020. Tel que mentionné c'est de se pencher sur l'internationalisation à l'Université Laval. Pui dans un deuxième temps, nous avons regardé la politique révisée sur l'encadrement des stagiaires postdoctoraux.

Présidence d'assemblée

Merci. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces séances? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a d'autres points abordés dans comité-conseil?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui encore moi, maintenant pour le comité de valorisation de l'enseignement. En fait, vous remarquerez qui n'est pas dans mon rapport puisque c'est une séance qui se déroulait le vendredi du dernier caucus, mais en fait le point de cette rencontre-là, c'est en fait que la politique de valorisation de l'enseignement sera revu cette année à l'Université Laval. Puis, le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes veut réellement réviser cette politique-là dans une perspective d'appui à la réussite des étudiants et des étudiantes et plus particulièrement se pencher sur la réalité de certaines minorités, certains groupes qui peuvent vivre des difficultés supplémentaires tel que les parents étudiants, les étudiantes et les étudiants autochtones et les

étudiantes et les étudiants en situation d'handicap. Puis, à la suite au commentaire de la CADEUL aussi, les étudiants et étudiantes de première génération. Donc c'est ça!

Présidence d'assemblée

Des questions sur le comité de valorisation de l'enseignement? Si ce n'est pas le cas, est-ce qui a d'autres comité-conseils ou commissions de l'UL qui se sont réunis? Ça ne semble pas être le cas.

6.5 Rapport de la session d'été 2019 du Bureau des droits étudiants

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui! Donc dans un premier temps, pour ceux et celles qui ne connaissent pas le bureau des droits étudiants. C'est en fait un service qui est offert pour vous en tant qu'association ou en tant que personne suivant des cours à l'université Laval. Donc, c'est un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous elle vous accompagne pour toutes questions touchant les affaires pédagogiques ou la réglementation universitaire. Vous remarquerez que ce rapport a en quelque sorte une nouvelle formule. Donc dans la présentation, on moins s'attarder sur les statistiques précises de la session d'été. Toutefois si vous avez des questions, ces statistiques-là sont dans le rapport écrit. Puis n'hésitez pas à poser des questions au cours de la présentation. Puis, par session d'été on entend vraiment de la mi-mai jusqu'à août, donc qu'après la session d'hiver puis avant le début de la session d'automne. Quelques faits saillants, en fait, pendant la session d'été, le bureau de droits étudiants a effectué une tournée des vices-décanats. Donc nous avons tenté de rencontrer toutes les vice-doyens ou vice-doyennes de l'Université Laval pour parler des services du BDE, mais aussi pour partager certaine bonne pratique tel que référer les étudiants et les étudiantes à leur association départementale, facultaire ou à la CADEUL et au BDE lors de problème pédagogique. Dans un deuxième temps, nous avons revu le cahier de la représentation étudiante. Cette année deux ajouts principaux. On a vulgarisé la politique sur les parents étudiants qui est nouvelle à l'Université Laval puis on a ajouté certains points par rapport à l'évaluation des cours et de l'enseignement. Puis, sinon on s'est lancé dans la révision du règlement des études, donc ça fait le tour.

Présentation de certaines statistiques se trouvant dans le Rapport de la session d'été 2019 du Bureau des droits étudiants

Sinon, l'horizon 20-20, donc pour l'année prochaine, donc encore une fois on va essayer de faire une tournée des vices-décanats partielle, parce que c'est quelque chose qui normalement est fait à tous les deux à trois ans. Toutefois, on vise quand même à rencontrer les personnes qui seront nouvellement en poste et qui n'auront pas reçu l'information par rapport à notre service. Puis on veut essayer de rendre le cahier de représentation étudiante un peu plus axé sur l'intégration pédagogique puis le rendre accessible un peu plutôt que septembre pour que les associations est des ressources. Puis qu'elle puisse mettre en place certaines initiatives dès la rentrée. Donc, je ne sais pas si vous aviez des questions?

Présidence d'assemblée

Des questions sur ce rapport de la session d'été du BDE?

Agriculture, alimentation et consommation

Oui en général est-ce que les vice-doyens et les vices-doyennes étaient, avaient déjà une approche de mener les étudiants aux associations ou au BDE directement ou c'était quelque chose qui se faisait moins?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

C'est vraiment variable. On a quand même aussi rencontré beaucoup de personnes qui était nouvellement en poste et qui ne connaissait pas le bureau des droits étudiants, mais on a eu une réponse super positive. Puis de nombreux vice-doyens et vice-doyennes nous ont mentionné que c'est une pratique qu'ils feraient dorénavant.

Présidence d'assemblée

Autre question? Ça ne semble pas il y en avoir long comme ce joli rapport est bien monté et bien il faut en adopter la réception. Est-ce qu'il y a des interventions ou demande de vote?

Résolution CAE-A19-10-25-05

Il est proposé par Sciences et génie avec l'appui d'Architecture :

Que le Rapport de la session d'été 2019 du Bureau des droits étudiants soit adopté.

Aucune demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

7.1.1 Comité institutionnel de protection de l'environnement – 1 poste

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui donc le comité institutionnel de protection de l'environnement communément appelé le CIPE découle de la politique environnementale de la CADEUL. Celui-ci a vraiment comme rôle d'analyser les efforts qui sont faites pour la protection de l'environnement ainsi que les actions qui sont faites pour réduire notre empreinte environnementale. Donc ce comité-là constitué de trois exécutants dont la présidente, moi-même et monsieur au finance et développement. Par la suite il y a trois administratrices ou administrateurs et trois délégués dont deux ont déjà été nommés au dernier caucus. Il reste un poste à pourvoir aujourd'hui et vraiment ces actions concrètes c'est de planifier le plan d'action environnemental et d'épauler ces actions pour la CADEUL.

Présidence d'assemblée

Est-ce que les questions sur le mandat du comité institutionnel de protection de l'environnement? Si ce n'est pas le cas, on va passer à la procédure d'élection et je vous l'explique ici et c'est ce qu'on appliquera pour l'ensemble. Si vous êtes habitué, ça vous semblera familier. On procède d'abord à une période de mise en candidature, les gens se proposent ou peuvent proposer d'autres délégués. Ensuite, on ferme ça, il aura un deux minutes de présentation pour chacun des candidats et un deux minutes de questions également. Par la suite, on procède au vote selon les dispositions de nos codes. Des questions sur le processus? Non c'est bon. Donc que j'ouvrirai une période de mise en candidature pour le CIPE. On a un poste à pourvoir. Est-ce qu'il y a des gens intéressés?

Vincent Bonin-Palardy se propose, se présente et ne reçoit aucune question.

Il y a aucune intervention et aucune demande de vote. Il est élu à l'unanimité.

7.1.2 Comité de réflexion sur le pouvoir des membres - 5 postes

Vice-présidente aux affaires institutionnelles

Donc, le comité de réflexion sur le pouvoir des membres a comme objectif de réviser le cahier de positions de la CADEUL. Doc il fait une liste des positions qui sont caduc et celles qui seront ramenés au caucus pour adopter à nouveau. Les rencontres restent donc à déterminer.

Présidence d'assemblée

Des questions sur le mandat du comité?

Philosophie

Qu'est-ce que vous voulez dire par réviser?

Vice-présidente aux affaires institutionnelles

Oui dans le fond, le cahier de positions est révisé à tous les ans environ. Le comité dans le fond à prendre les positions de plus de cinq ans et à vous réviser si elles sont caduc, si ça s'intéressait à des événements qui sont passés, qui ne sont plus d'actualité ou qu'elle mérite d'être revoté pour rester dans nos cahiers de positions. Donc c'est des positions qu'on continue de revendiquer.

Présidence d'assemblée

D'autres questions sur le mandat du comité?

Sciences sociales

Oui question rapide. Qui d'autres y a-t-il sur le comité en question. Est-ce que c'est les trois postes qui sont élus aujourd'hui ou il y a d'autres personnes?

Vice-présidente aux affaires institutionnelles

En tout il y a cinq postes donc deux personnes qui ont été élues au dernier caucus. Il s'agissait Anne-Sophie Morin et François Coulombe-Rozon.

Présidence d'assemblée

Donc il nous reste trois postes à pouvoir. Ça va pour tout le monde?

Philosophie

Je ne sais pas si vous l'avez dit tantôt, mais c'est une implication à quelle fréquence?

Vice-présidente aux affaires institutionnelles

On ne peut pas prévoir le nombre de temps que ça va prendre, mais à l'habitude c'est une question d'une à trois rencontres environ pour toute l'année.

Présidence d'assemblée

C'est clair pour tout le monde le travail de ce comité? Bien j'ouvrirai donc une période de mise en candidature?

Charlotte Roy, Olivier Ribordy, Kamila Lizée et Karolan Nantais présente leur candidature.

Toutes et tous quittent la salle à l'exception de Charlotte Roy qui effectue sa présentation

Présidence d'assemblée

Merci beaucoup! Pour un deux minutes de questions. S'il y en a...

Philosophie

Ma foi ça fait beaucoup d'implication! Pensez-vous avoir le temps d'acquitter toutes ses choses en même temps?

Charlotte Roy

Ben tu vois je ne pensais pas. C'est pour ça que je ne me suis pas présentée au dernier caucus et là dans le dernier mois, j'ai organisé un party aquarium qui m'a fait : ah finalement j'ai peut-être du temps libre qu'une fois qu'il va être fini, je vais avoir le temps de faire autre chose. Mais là avec trois, quatre rencontres à peu près par année, ça ne me stresse pas plus que ça. Je ne travaille pas en même temps. J'ai des bourses donc ça va me faire plaisir.

Présidence d'assemblée

Merci! D'autres questions?

Enseignement au secondaire

Oui c'est ça c'est beaucoup d'implication. Considères-tu que tu pourrais potentiellement être en conflit d'intérêt dû au fait que tu es sur le comité d'enquête? Là tu dois justement réviser les plaintes qui viennent des membres. Puis là tu serais sur un comité de réflexion sur le pouvoir des membres donc peut-être que je ne sais pas... Je me questionne...

Charlotte Roy

Le comité d'enquête s'est vraiment des cas individuels, donc ça serait vraiment du cas par cas de voir de quel façon l'élève s'est senti, je dirais, injustement traité par la CADEUL. Alors que le cahier de position, ça serait vraiment des positions assez relativement générales. Dans le sens ... Mettons que c'est sûr qu'il y aurait peut-être un conflit d'intérêt, c'est vraiment à juger si tu penses qu'il y en a un, mais je me pense assez objective pour être capable de voir les gens le mieux possible avec le plus de d'objectivité et avec, c'est sûr qu'on est tout un comité à travailler là-dessus. Il n'y a aucune décision que je dois prendre moi-même seule, donc tu comprends le principe.

Présidence d'assemblée

Merci. Autre question? Une dernière. Ça ne semble pas être le cas. On vous remercie. On vous demande de sortir et de faire rentrer Monsieur Ribordy s'il-vous-plait.

Olivier Ribordy effectue sa présentation.

Présidence d'assemblée

Merci beaucoup! Pour deux minutes de questions?

Affaires publiques et relations internationales

Oui. Félicitation pour ta candidature. Est-ce que tu as une idée des genres d'orientations et de modifications que tu aimerais apporter? Juste en général. Ça n'a pas besoin d'être nécessairement précis, mais pour qu'on aille une idée...

Olivier Ribordy

Mais je ne pense pas personnellement que le mandat de ça est d'amener une réorientation idéologique. Je pense que la révision va surtout servir à clarifier et enlever les positions caduques et autres. Moi c'est essentiellement comme ça que je vois cette tâche-là. Donc je ne pense pas avoir de réorientation. Je pense que le but c'est le rendre clair et que tout le monde soit à jour sur le cahier de position. Mais ça sera aussi probablement de surligner les positions qu'on pense qui pourrait poser problème avec le caucus. Puis peut-être les ramener devant le caucus pour en rediscuter.

Présidence d'assemblée

Autre question? Ça ne semble pas le cas. Merci beaucoup. Vous pouvez sortir et faire rentrer Madame Lizée s'il-vous-plait.

Kamila Lizée effectue sa présentation.

Présidence d'assemblée

Merci beaucoup! Pour un deux minutes de questions? Je n'en vois pas jusqu'à présent. Je crois que ça va conclure ça. Merci beaucoup. Sortir à nouveau et faire rentrer finalement Madame Nantais.

Karolan Nantais effectue sa présentation.

Présidence d'assemblée

Des, merci, des questions? Deux minutes pour la candidate.

Consommation

Est-ce que tu as déjà eu dans tes mandats passés eu à toucher de près ou de loin à la révision de cahier de positions relatif à ton association étudiante?

Karolan Nantais

En fait oui! Notre cahier était inexistant avant l'an dernier. Donc ma prédécesseure et moi-même avons refait notre cahier de positions pas mal ensemble. Donc, elle m'a tout montré comment ça fonctionnait, moi je les refais par rapport à cette année parce qu'on prend quand même beaucoup de décisions en droit. On aime bien ça débattre donc oui, j'ai refait mon cahier à moi personnellement avec ma collègue.

Présidence d'assemblée

Autres questions? Si ce n'est pas le cas, ça conclut. Merci! On vous demanderait de sortir. On va procéder au vote.

Période de vote et comptage des voix

Présidence d'assemblée

Je veux d'abord vous adresser quelques remarques. On a dû rejeter quelques bulletins quand je dis d'écrire les noms, c'est d'écrire les noms pas les numéros et de bien les écrire aussi. On vous les affiche pour ça. Donc s'il vous plaît, c'est important. Sinon, au niveau des résultats, félicitations à Madame Roy, Monsieur Ribordy et Madame Lizée. Vous êtes élus. Merci aussi à Madame Nantais pour votre candidature. Donc, félicitation à tout le monde! Bon mandat!

7.2.1 Commission des affaires étudiantes – 3 postes

Vice-présidence aux affaires socioculturelles

Oui donc la Commission des affaires étudiantes relève à la du conseil d'administration de l'Université et du conseil universitaire. Elle peut rendre des avis sur toute question intéressant l'ensemble des étudiantes et des étudiants, l'expérience étudiante dans son ensemble. Parmi les questions sur lesquelles la commission s'est penchée au cours des dernières années, on trouve par exemple la conciliation travail-études, le sentiment d'appartenance envers l'Université Laval, la persévérance et la réussite au premier cycle. Il y a sept postes étudiants sur cette commission

des affaires étudiantes. Cinq sont réservés au premier cycle dont un à la vice-présidente au affaires socioculturelles. Puis, sinon, question d'horaire, les séances ont lieu jeudis matin deux fois par mois. Donc en alternance avec la Commission des études dans le fond.

Présidence d'assemblée

Des questions sur le mandat de la Commission des affaires étudiantes? S'il n'y en a pas, j'ouvrirai donc une période de mise en candidature. On a trois postes à combler. Des gens intéressés? Il ne faudrait pas enterrer le bruit des criquets...

Marilou Pelletier Belzile se propose, se présente et ne reçoit aucune question.

Il y a aucune intervention et aucune demande de vote. Il est élu à l'unanimité.

7.2.2 Commission des études – 1 poste

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui, donc c'est un poste qui vous avait aussi été présenté lors du dernier caucus, mais encore une fois c'est une des trois commissions qui découlent du Conseil universitaire. C'est en fait l'instance qui évalue toutes les créations de programme. Donc les créations de programme de baccalauréat, de maîtrise, de doctorat et aussi de certificat. Puis par la suite, en produit des avis qui sont présentés au Conseil universitaire. La Commission des études exécute aussi tous les mandats qui lui sont conférés par le Conseil universitaire. Cette année, étant le mandat de se pencher sur l'internationalisation. Donc c'est un enjeu vraiment à l'Université Laval et très intéressant. Sinon, la commission se réunit les jeudis matin de 9h à 12h. Il y a aussi moi-même donc la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche qui y siège.

Présidence d'assemblée

Est-ce qu'il y a des questions sur le mandat du comité? En fait de la commission ...

Philosophie

Fait qu'il y a juste deux personnes sur la commission?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Il y a deux étudiants ou étudiantes de premier cycle et deux étudiants ou étudiantes de cycle supérieur.

Présidence d'assemblée

Autres questions sur le mandat de la commission? Non. Je vais donc ouvrir une période de mise en candidature à l'instant. Les gens intéressés se manifester.

Personne ne se propose ou accepte la proposition de candidature

7.2.3 Comité d'application des droits des étudiant-e-s – un poste

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui donc c'est un comité qui découle de la déclaration des droits des étudiants et des étudiantes. C'est en fait le comité qui va évaluer si jamais il y a des plaintes face au non-respect des droits prévus par la déclaration des droits des étudiants et des étudiantes. Donc c'est un comité qui travaille à avec le bureau de la secrétaire générale et qui a un pouvoir de recommandations via la secrétaire générale puis qui traite toutes les demandes de plaintes ou questions par rapport à

la déclaration des droits des étudiants et des étudiantes. Aujourd'hui c'est un poste qui est à pourvoir puis vous comprendrez que ça demande tout de même une connaissance de la déclaration des droits des étudiants et des étudiantes.

Présidence d'assemblée

Vous noterez la coquille à l'écran. C'est un seul poste. Des questions sur le mandat du comité? Non. J'ouvre donc une période de mise en candidature. Des personnes intéressées à se proposer ou à proposer quelqu'un?

Raphaël Boucher *se propose et se présente*

Présidence d'assemblée

Merci beaucoup! Pour deux minutes de questions à l'instant?

Relations industrielles

Est-ce que tu as déjà une connaissance des règlements de l'Université et tout ça pour les droits étudiants ou tu vas en prendre connaissances?

Raphaël Boucher

Oui c'est un point que je n'ai pas précisé. Dans le fond, je n'ai pas vraiment connaissance de tout ça. J'ai lu quelques fois le Règlement disciplinaire, mais c'est quelque chose dont je serai très apte à prendre connaissance en temps et lieu si je suis élu au poste. Ça va me faire plaisir de me familiariser avec ça.

Présidence d'assemblée

Merci! Autre question pour le candidat? S'il n'y en a pas, ça conclut. Merci beaucoup Monsieur Boucher. On vous demandera de sortir un instant le temps des procédures.

Il y a aucune intervention et aucune demande de vote. Il est élu à l'unanimité.

8. Présentation du comité Les Lucioles

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Oui! Donc, dans un premier temps, le projet Les Lucioles c'est en fait une idée de Vincent Bellemare qui est doctorant en psychologie et Maude Tremblay-Fasler qui était étudiante à la faculté de l'administration et présidente de l'Association des jeunes philanthropes de l'Université Laval. Malheureusement il ne pouvait pas être présent ou présente aujourd'hui. Donc je vous présenterai brièvement le projet. Donc que le projet Les Lucioles c'est quoi? C'est en fait un projet qui découle en partie du Centre d'aide aux étudiants et aux étudiantes et plus précisément du comité de prévention du suicide de l'Université Laval. En fait, si vous connaissez le réseau Sentinelles qui est un réseau de professeurs et d'employés de l'Université Laval a qui œuvrent principalement pour la prévention du suicide. Donc c'est un réseau qui est similaire. Ça se veut un comité de pairs-aidants, donc quelque chose qui est fait par les étudiants et aussi pour les étudiants. Puis qui est vraiment là pour cibler la détresse chez les étudiantes et chez les étudiants. Donc le contenu des formations le plus précisément, en fait c'est des formations qui va être donner de deux heures. C'est des formations qui visent à déconstruire les tabous, déconstruire la stigmatisation entourant les enjeux de santé mentale et la détresse psychologique. C'est des formations qui parlent aussi de l'importance d'essayer de créer un climat sein à l'Université Laval. Donc, essayer de déconstruire l'anxiété de performance, des choses du genre. Puis aussi, comment cibler les signes de détresses chez ses collègues, chez ses amis. Puis aussi référer les personnes aux bonnes ressources. Donc, ce n'est une formation qui est vraiment exhaustive. Ça

se veut vraiment quelque chose qui vous aide à cibler les gens qui vivent des périodes plus difficiles au niveau de santé psychologique et être capable de les orienter vers les bonnes ressources que ce soit le centre d'aide de l'Université, que ce soit des ressources dans le réseau de la santé le Québec etc. Plus précisément, ces formations-là en fait est donnée par des étudiants et étudiantes. Dernièrement, des gens cheminant à la maîtrise en orientation ont été ciblé pour être formateurs et formatrices et des étudiants et des étudiantes au doctorat en psychologie. Ils sont aussi en processus de recrutement. Donc c'est eux qui vont offrir les formations. Pour ce qui est des étudiants et des étudiantes qui vont recevoir ces formations-là, en fait, vu que c'est un projet pilote, deux facultés ont été ciblé. Dans un premier temps, la faculté de droit et dans un deuxième temps des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Pourquoi ces deux facultés? En fait, le projet voulait tenter de viser une faculté avec des départements puis une faculté non-départementalisée. C'est sûr que ça demeure un projet pilote donc attend de voir le déroulement à l'automne. Toutefois, il risque très fortement d'avoir d'autres formations à l'hiver 2020. Et juste jusqu'à présent, il y a la faculté de sciences infirmières qui s'est démontrée intéressée à recevoir le projet au sein de ses associations étudiantes. Mais si jamais c'est quelque chose qui vous intéresse, donc c'est un projet axé sur la prévention de la détresse psychologique puis axé sur un réseau d'entraide étudiant. N'hésitez pas à m'en faire part. Pour ce qui est des contacts des personnes-ressources, en fait vous avez je pense en primeur l'affiche des lucioles qui devrait apparaître sur le campus dans les prochaines semaines. Donc, encore une fois, c'est un peu nous qui allons agir à titre de pont entre les organisateurs du projet et vous associations étudiantes. Donc si c'est quelque chose qui vous intéresse, n'hésitez pas à nous faire signe. Puis on va acheminer ça aux personnes responsables.

Présidence d'assemblée

Bien. Des questions? Merci pour la présentation! Des questions?

Études anglaises

Est-ce que ça va inclure les détresses psychologiques liés aux agressions sexuelles?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

Non, c'est vraiment plus au sens large. Toutefois dans les ressources qui sont présenter aux étudiants et aux étudiantes qui suivent la formation il y a le centre d'intervention et de prévention sur les violences à caractère sexuels qui va être listé.

Présidence d'assemblée

Autre question?

Pharmacie

Oui, est-ce qu'il a comme une page Facebook ou une autre page qu'on peut consulter pour avoir ces informations-là?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche

La page Facebook va être en lien avec celle, la page Internet, celle du centre d'aide aux étudiants et aux étudiantes. Toutefois, il n'y aura pas de page Facebook pour Les Lucioles. C'est juste raison de sécurité en fait, puisque ce n'est pas un service 24 heures sur 24. Si quelqu'un envoyait un message à la page Facebook en situation de détresse et personne n'était en mesure de répondre immédiatement, ça pourrait causer des problèmes.

Présidence d'assemblée

D'autres questions sur la présentation du comité Les Lucioles? Ne semble pas y en avoir. Merci beaucoup à nouveaux!

9. Avis sur la révision du Règlement des études

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

On en a parlé à quelques caucus. Durant la session d'été et les derniers mois, la CADEUL s'est vraiment fâchée sur la révision du Règlement des études. Une petite mise en contexte : Le Règlement des études encadre toutes les affaires étudiantes, du dépôt d'une demande d'admission jusqu'à la diplomation. Vous remarquerez que ça couvre un large éventail, dont le plan de cours, les révisions de notes, les modalités d'exclusion, et j'en passe. Dans le cadre de ce processus de révision, la CADEUL a décidé d'écrire un avis. Entre autres, parce que la dernière révision du Règlement des études datait de 2014. C'était vraiment une belle opportunité pour nous, et pour le caucus, de revendiquer les droits des étudiants face aux affaires pédagogiques à l'Université Laval.

Plus de formalités : La CADEUL aura un siège autour de la table du comité de révision pour ce règlement-là. Cet avis-là est un peu différent, dans le sens où la méthodologie... en fait, les consultations que le BDE reçoit, puis des rencontres que la CADEUL a tenues avec différents acteurs de l'Université Laval, dont le Fonds d'aide aux étudiants, le Bureau de l'ombudsman et nos homologues des cycles supérieurs.

C'est un avis qui a été présenté à la Table des affaires pédagogiques vendredi dernier et il y a eu quelques modifications depuis. Vous verrez les recommandations avec des astérisques sont en fait celles qui découlent de la Table des affaires pédagogiques. Et ça explique pourquoi l'avis n'était pas dans la convocation de vendredi dernier, mais a plutôt été ajouté en cours de semaine. Sinon, je vous propose... si vous avez des questions, levez vos cartons au fur et à mesure des sections. Toutefois, si vous avez des interventions un peu plus précises, peut-être les faire à la fin. Remarquez aussi que les lignes de l'avis sont numérotées. Donc, si vous avez des questions par rapport à quelque chose de précis, ce sera plus facile d'en discuter. Les recommandations sont divisées en 9 sections.

1 ^{re} section : <u>contenu général du règlement</u>

Recommandation 1 : *Que le Règlement des études soit féminisé.*

On trouve que c'est le temps de féminiser le document. Dans l'optique où les dernières politiques et les derniers règlements de l'Université Laval ont été féminisés, on pense sincèrement que le Règlement des études devrait avoir droit à une féminisation du texte.

Recommandation 2 : *Qu'un lexique soit ajouté au Règlement des études pour définir certains termes qui sont extrêmement flous au sein de la réglementation de l'Université Laval.*

Par exemple, « circonstances exceptionnelles ». C'est aussi parce que d'autres règlements de l'Université Laval ont des lexiques en début de règlement, et c'est vraiment des outils qui sont pertinents et utiles.

Recommandation 3 : *Que le Règlement des études ait deux sections distinctes définies comme suit : les études de premier cycle et les études supérieures et postdoctorales.*

Si vous regardez le Règlement des études actuellement, il y a de nombreuses sections qui sont déjà divisées selon les études de premier cycle et selon les études de cycles supérieurs. C'est aussi une division qu'on remarque dans de nombreuses universités au Québec, entre autres

l'Université de Montréal qui a cette distinction-là : en fait, un Règlement des études pour le premier cycle et un autre règlement complètement pour les cycles supérieurs. Cette recommandation-là est dans l'optique où certains articles sont actuellement appliqués à tous les cycles d'études, mais s'appliquent difficilement au premier cycle, ou difficilement aux cycles supérieurs. Donc, on estime qu'une division serait mieux pour que les articles qui sont dans le document représentent vraiment la réalité du cycle d'études et soient plus facilement compris par l'entière de la communauté universitaire.

Avez-vous des questions, jusqu'à présent ? Parfait.

2^e section : Règlement des études et politiques universitaires

Recommandation 4 : *Que le Règlement des études considère et cite explicitement les différents documents officiels de l'Université Laval qui s'appliquent conjointement au Règlement des études.*

C'est en fait parce que l'Université Laval a énormément de politiques et énormément de règlements. Le Règlement des études touche actuellement certaines branches qui sont définies par les politiques. Par exemple, on parle à certains endroits de la formation à distance. Toutefois, on ne fait pas référence à la Politique de l'Université Laval par rapport à la formation à distance. Donc, on juge que ça serait pertinent de faire explicitement référence à ces politiques-là, comme ça, toute la communauté universitaire saurait d'emblée qu'ils ont un document plus précis vers lequel se tourner pour toute question ou pour tous les recours qui sont prévus.

Recommandation 5 : *Que la politique relative aux étudiantes parentes ou aux étudiants parents de l'Université Laval et les recours qu'elle prévoit soient pris en compte et priorisés dans la révision du Règlement des études.*

C'est en fait parce que dans le règlement, on précise certains statuts, dont le statut d'étudiant à temps plein. Toutefois, la politique des parents étudiants mise en vigueur depuis septembre prévoit d'autres recours et prévoit de nouvelles définitions. Donc, on veut simplement que ces définitions-là soient précisées dans le règlement et qu'elles aient préséance sur ce que le Règlement des études prévoit.

3^e section : Direction générale de 1^{er} cycle

C'est, en fait, une entité qui existait autrefois à l'Université Laval et qui a été dissoute au printemps dernier. La direction générale de 1^{er} cycle (DGPC) qui habitait en quelque sorte, comme faculté ou comme département, pour les étudiants inscrits aux études libres, au bac multidisciplinaire ou qui faisaient des cours compensateurs, et cetera. Donc, avec la réorganisation administrative entreprise par l'Université Laval, il y a de nouvelles instances prévues pour reprendre ces fonctions.

Recommandation 6 : *Que les instances administratives reprenant les tâches de la DGPC soient clairement établies dans le Règlement des études.*

Parce que ce sont des tâches extrêmement importantes pour les étudiants de premier cycle.

Recommandation 7 : *Qu'une expertise en matière d'encadrement pédagogique pour les étudiants de premier cycle soit maintenue, malgré la dissolution de la direction générale de premier cycle.*

Entre autres, pour prendre en charge les étudiantes et les étudiants qui se dirigent vers les études libres à la suite d'une exclusion de programme. On estime que c'est une population assez vulnérable, et qu'une expertise de l'université Laval permettrait de leur assurer succès et épanouissement au sein de notre institution universitaire.

4^e section : Formation à distance

Un article paru récemment annonçait que plus de 1000 cours et 100 programmes sont donnés à l'Université Laval en formation à distance, c'est-à-dire 25 % de l'offre de formation. Toutefois, ce n'est pas la place occupée par la formation à distance au sein du Règlement des études.

Recommandation 8 : *Que la réalité des cours donnés à distance soit considérée au sein du Règlement des études.*

Il s'agit d'une recommandation assez générale. Le plan de cours, au sein du Règlement des études, est adopté après la première séance de cours. Toutefois, force est de constater que ce moment n'est pas très précis pour un cours donné à distance. Est-ce que c'est le moment où le professeur débloque le cours sur le portail ? Est-ce que c'est le moment arbitraire déterminé par le professeur pour la tenue d'un cours ? Ce n'est pas précisé.

Recommandation 9 : *Pour cette raison, la CADEUL recommande qu'une période d'une semaine soit prévue pour l'adoption des plans de cours, dans le cas des cours donnés à distance.*

Pour que les étudiantes et les étudiants suivant des cours à distance aient la chance de s'exprimer auprès de leur professeur et de contester les modalités d'enseignement ou d'évaluation qui sont prévus par le plan de cours.

5^e section : Baccalauréat intégré

Cette section a suscité des discussions à la Table des affaires pédagogiques. Avant de commencer, je tiens à préciser que la CADEUL a un avis sur les baccalauréats intégrés, avis qui a été adopté en septembre 2015.

Recommandation 10 : *Que la réalité et les particularités des baccalauréats intégrés soient considérées au sein du Règlement des études.*

Recommandation 11 : *Que les recommandations faites par la CADEUL dans son avis sur les baccalauréats intégrés à l'Université Laval soient considérées dans la révision du Règlement des études.*

Ces recommandations sont principalement par rapport aux tâches plus particulières des comités de programme pour les étudiantes et les étudiants qui cheminent dans un baccalauréat intégré, entre autres pour s'assurer que la structure du programme permette aux étudiantes et aux étudiants d'avoir les connaissances et de cheminer dans toutes les disciplines prévues par leur programme, et aussi qu'ils aient accès à des programmes de cycles supérieurs avec l'offre de formation suivie.

Recommandation 12 : *Que les priorités d'accès à un cours soient revues pour considérer la réalité des étudiantes et des étudiants inscrits à un baccalauréat intégré.*

C'est entre autres parce qu'actuellement, le règlement des études précise seulement que des groupes ont accès en priorité. Toutefois, on ne définit pas le terme « groupe » et on ne précise pas à qui s'adressent ces cours. Ce sont des problèmes qui sont vécus. Si je prends l'exemple de certains cours en droit qui sont très contingentés ou l'offre de formation est assez... il n'y a pas beaucoup de place dans ces cours-là, ça peut être difficile pour une étudiante ou un étudiant qui a une concentration en droit dans son baccalauréat intégré d'avoir accès à ces cours-là.

6^e section : Évaluation des apprentissages

Recommandation 13 : *Que l'Université Laval se dote d'une politique institutionnelle sur l'évaluation des apprentissages au 1^{er} cycle.*

Le Règlement des études précise que les évaluations sommatives doivent être justes et équitables ; ce sont des termes assez flous et subjectifs. On pense sincèrement qu'il devrait y avoir un cadre plus précis. Cette recommandation-là est faite conjointement avec le Bureau de l'ombudsman qui recommandait la même chose dans son rapport en 2017-2018.

Recommandation 14 : *Que le Règlement des études balise le nombre des évaluations sommatives auxquelles la communauté étudiante peut être soumise dans une journée.*

Cette recommandation est aussi portée par le Centre d'aide aux étudiants. Vous remarquerez qu'elle est assez générale, puisque par « évaluation sommative », on entend aussi un rapport de stage, un projet ou un mémoire. On n'a pas précisé de nombre précis ou de limite. C'est aussi dans l'optique où actuellement, avoir un conflit d'horaire, donc, avoir deux examens en même temps n'est pas nécessairement considéré comme une raison valable de manquer ou de déplacer un examen. Ce qui fait en sorte qu'on voit des étudiantes et des étudiants forcés d'abandonner des cours durant leur session puisqu'ils ne sont pas en mesure de se présenter à deux examens en même temps. Donc, cette recommandation concerne ces deux situations-là.

7^e section : Plans de cours

Recommandation 15 : *Que le Règlement des études encadre davantage les modifications au plan de cours découlant de circonstances exceptionnelles et prévoit des accommodements pour les étudiantes et les étudiants.*

On entend par « circonstances exceptionnelles », par exemple, la tempête de l'hiver dernier ou la maladie chez des professeurs. Actuellement, le plan de cours doit être modifié unanimement en cours de session. Toutefois, s'il y a une circonstance exceptionnelle, le professeur peut modifier le plan de cours à sa guise sans consulter les étudiantes et les étudiants. Ce qu'on trouve assez malheureux. Cette recommandation existe à la suite de consultations reçues par le Bureau des droits étudiants.

8^e section : Conditions de poursuite des études et exclusion dans le programme

La section est assez chargée parce qu'elle découle en fait de deux règlements de l'Université Laval. Dans un premier temps, une étudiante ou un étudiant peut être exclu de son programme pour des raisons disciplinaires. Disons que quelqu'un est reconnu coupable de plagiat et que le cas est assez grave, une personne pourrait être exclue de son programme, mais une personne pourrait aussi recevoir la note de zéro à son cours. Ce qui est malheureux avec cette sanction, c'est que la note de zéro affecte la moyenne de programme. Ce qui fait en sorte qu'au Bureau des droits étudiants, on note quand même des consultations où des étudiantes ou des étudiants, à la suite de processus disciplinaires, reçoivent la note de zéro, mais sont éventuellement exclus de leur programme, parce qu'ils n'ont plus la cote minimale qui est de 2,0. Ça fait en sorte que des étudiantes et des étudiants sont soumis à des doubles sanctions et à des sanctions plus graves que ce que le comité disciplinaire avait jugé raisonnable.

Recommandation 16 : *Que les échecs disciplinaires n'aient pas d'effet sur le calcul de la moyenne de programme.*

Recommandation 17 : *Que les modalités d'exclusion prévues aux articles 348 et 349 fassent abstraction des échecs disciplinaires.*

Plus précisément, les modalités d'exclusion prévoient que si une étudiante ou un étudiant échoue plus de 3 fois à un cours de français, il peut être exclu. La recommandation propose qu'on parle d'un étudiant qui échoue plus de 3 fois pour des raisons « académiques ». C'est aussi dans l'optique où ces modalités d'exclusion existent parce qu'on veut évaluer les chances de réussite des étudiantes et des étudiants et qu'on estime que les chances de réussite académique et le point de vue disciplinaire devraient être distincts puisqu'il s'agit de deux choses très différentes.

Recommandation 18 : *Que l'article 349d du Règlement des études prévoit plutôt une exclusion de programme pour les étudiantes et les étudiants ayant un deuxième échec à un stage, ou toute autre activité de formation dûment désignée, dont la réussite est requise pour la poursuite de son programme.*

Actuellement, l'article précise que si un étudiant échoue un stage ou une activité obligatoires, il peut être exclu de son programme. Si on prend l'exemple d'une étudiante ou un étudiant en enseignement primaire, qui dans sa formation a à faire un stage en milieu d'enseignement, cette personne-là peut être exclue parce que pendant cette période, elle a eu un problème ou des difficultés personnelles. On trouve que c'est assez aberrant qu'une seule activité de formation puisse déterminer ton exclusion de programme. C'est aussi dans l'optique où la réalité terrain et la réalité sur les bancs d'université sont très différentes. Donc, on estime que les étudiantes et les étudiants devraient tout de même avoir une deuxième chance et avoir une chance de s'adapter dans leur milieu pratique. On recommande que ce soit plutôt une deuxième fois et non pas l'échec à un seul stage.

Recommandation 19 : *Que les exigences supplémentaires imposées aux étudiantes et aux étudiants en poursuite sous conditions soient validées et encadrées par le Règlement des études.* Un étudiant qui a plus de 24 crédits et qui a une moyenne en bas de 2,0 peut être exclu de son programme, mais son directeur de programme peut aussi lui offrir la poursuite sous condition tout en imposant les prérequis qu'il désire. On reçoit parfois des consultations au Bureau des droits étudiants, où des étudiantes et les étudiants ont à refaire un certain cours, et non pas à passer le cours, mais à passer le cours avec une note de A — ou une note de A. Ce qui est assez problématique parce que les exigences deviennent très grandes et surpassent ce qui est normalement demandé aux étudiantes et aux étudiants. Actuellement, le Règlement des études ne balise pas ce qui est raisonnable et ce qui peut être demandé.

9^e section : Processus de révision du Règlement des études

Recommandation 20 : *Qu'une révision institutionnalisée du Règlement des études soit prévue aux deux ans.*

Actuellement, le comité de révision se rencontre au besoin. Toutefois, on réalise que la pédagogie universitaire avance rapidement. Et dans un souci de pouvoir s'adapter à la réalité de l'université et à pouvoir améliorer périodiquement le Règlement des études, la CADEUL estime qu'une révision aux 2 ans serait raisonnable et nécessaire.

Recommandation 21 : *Que les représentantes et représentants de la communauté étudiante du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs participent à l'analyse préliminaire du Règlement des études, tel que prévu par l'article 412.*

Les étudiants de 1^{er} cycle ont un siège autour du comité de révision, mais ne sont malheureusement pas impliqués dans les groupes de discussion préliminaires qui recommandent des modifications au comité de révision. Donc, la CADEUL estime qu'on devrait être impliqué dans toutes les étapes du processus.

Ça fait le tour des recommandations. Si vous avez des questions ou des commentaires plus précis, allez-y.

Physique :

Un souci plus particulier de Physique, c'est la qualité du français requise pour les professeurs. Je me demandais si, peut-être je l'ai manqué, mais c'était inclus dans une des recommandations qu'il y ait un standard minimum, si ça fait déjà partie du règlement ou si on prévoit d'améliorer le règlement. C'est une exigence qu'on a eue en Physique, on a eu des professeurs qui ne parlaient pas français, genre vraiment pas. Et on ne considère pas ça comme acceptable dans une université francophone. Et je me demandais si ça a été pris en compte dans la révision, ou pas. Ça avait été discuté aussi à l'été.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

Non, ce n'est pas inclus dans les recommandations parce que le Règlement des études prévoit des exigences en français pour les étudiantes et les étudiants, mais ce n'est pas un règlement qui englobe l'exigence en français pour les professeurs.

Physique :

À titre informatif, quel règlement encadre ça ? Est-ce que c'est dans le cercle d'action de la CADEUL ou si on ne peut même pas y toucher ?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

Ce serait plus dans la politique de valorisation de l'enseignement d'ajouter des critères lors de l'évaluation des professeurs par rapport à la qualité de leur français.

Gestion urbaine et immobilière :

Ma question concerne la recommandation 16. Quand tu parlais d'enlever l'échec disciplinaire par rapport à la note globale. Est-ce que la CADEUL considère une autre option ou si c'est juste de l'enlever ? Parce qu'il faut considérer qu'il s'agit d'un *loophole*, un peu. Dans le sens que quelqu'un qui est en train d'échouer un cours, il se dit : « Je sais que je vais échouer le cours,

c'est la 3^e fois, *I'm out* si ça arrive. Mais si je fais un échec disciplinaire, si je fais du plagiat, ça ne compte pas.» Je sais qu'il y a des conséquences par rapport à ça, mais peut-être faire la distinction ou quelque chose de plus précis comme recommandation.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

L'idée de *loophole*, ce n'est pas quelque chose qu'on avait considéré. Quelqu'un qui passe par le processus disciplinaire ne va pas nécessairement avoir un échec au cours, donc ça serait quand même une décision risquée. Toutefois, ça reste une recommandation parce qu'on veut que le processus disciplinaire demeure caché ou confidentiel, parce qu'actuellement, ça n'apparaît pas sur ton dossier que tu as fait l'objet d'un processus disciplinaire.

Gestion urbaine et immobilière :

Est-ce que ça serait possible, toi en tant qu'étudiant, de faire lever cette confidentialité ? Pour dire : « oui, c'est mon 3^e échec, mais c'est à cause de ça ». C'est quand même quelque chose d'honnête, si c'est rendu à ce point-là, de pouvoir en discuter.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

C'est certain qu'une étudiante ou un étudiant pourrait décider de divulguer son échec disciplinaire. Mais actuellement, selon le règlement disciplinaire, seules les personnes impliquées dans le processus disciplinaire, entre autres le Bureau de la secrétaire générale et le comité disciplinaire, sont au courant des échecs et des sanctions disciplinaires.

Agriculture, alimentation et consommation :

Relativement à la recommandation 14, comment pensez-vous que la direction va réagir en sachant qu'on demande que le Règlement des études balise le nombre d'évaluations auxquelles la communauté étudiante peut être soumise dans une journée ? « Baliser », je comprends que c'est différent par rapport aux différentes formes d'évaluation, mais en soit, je ne sais pas comment ça pourrait être réformé, mais il n'y a pas nécessairement de limite quant à... si on balise, si on dit qu'il y a un maximum de 7 examens dans une journée, ce n'est pas nécessairement quelque chose qui se fait réellement pour un étudiant.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

Effectivement, ça peut ne pas sembler être très clair, mais il faut considérer que la CADEUL sera autour de la table pour revendiquer de vive voix ces recommandations. Ce n'est pas un document qu'on va simplement déposer au comité. Comme mentionné, c'est difficile d'évaluer un chiffre précis, puisque c'est différent d'évaluer un examen de 3 heures à un projet de 50 pages, et toutes les particularités qui découlent de nos différents programmes d'études.

Enseignement au secondaire :

C'est à propos de la recommandation 15 sur les circonstances exceptionnelles. Est-ce que vous avez une idée de ce que vous allez présenter comme circonstances exceptionnelles lors de la rencontre avec le comité ?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

En fait, on estime que le terme « circonstances exceptionnelles » devrait être défini dans un lexique dans un premier temps. La recommandation 15, c'est surtout pour dire que lorsqu'il y a des circonstances exceptionnelles, tel que défini par le professeur ou par un éventuel lexique, que les étudiantes et les étudiants aient droit à des accommodements. Qu'une étudiante ou un étudiant ayant un cours en même temps que l'examen, ou que l'examen étant déplacé, ait droit à des

recours ou à la formation offerte. Sinon, c'est vraiment plus dans un lexique qu'on prévoyait définir le terme.

Physique :

Dans une situation totalement hypothétique où un professeur, sous l'invocation de circonstances exceptionnelles, reprenait un cours pendant la semaine de relâche, est-ce que c'est quelque chose que la CADEUL voudrait interdire parce que ce n'est vraiment pas *chill* pour ceux qui vivent en région ?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

Oui, c'est effectivement dans ce sens-là.

Enseignement au secondaire :

Justement, dans les premières recommandations, vous parliez du lexique ; est-ce que dans le lexique, il y a des exemples ou des trucs que vous voulez amener sur les circonstances exceptionnelles ?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

C'est certain que « circonstances exceptionnelles » est une des raisons pour lesquelles on veut un lexique. On veut apporter les intempéries qui sont des raisons qui arrivent au Canada, quand même. Aussi la question des maladies chez les professeurs et toute autre raison qui ferait en sorte qu'un cours doit être déplacé pour des raisons hors du contrôle du professeur.

Physique :

Justement, comment et par qui sera construit le lexique ? Je pense que ça intéresserait plusieurs personnes de contribuer à la définition de circonstance exceptionnelle. Parce que nous, on s'est fait sortir cet argument comme reprise de cours qui avait été grevé. Nous, on considère que ça va un peu contre le sens d'une grève, qui veut lever un cours et non pas le remettre à plus tard. On trouvait ça aussi étrange de le définir comme circonstance exceptionnelle, parce que ça a été planifié en assemblée générale et les professeurs avaient été avisés, donc on trouvait que c'était étirer un peu la définition du mot. Bref, ça serait intéressant d'y participer.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

La première étape serait de voir s'il y a une ouverture autour de la Table de révision pour qu'un lexique soit ajouté au document. C'est certain qu'on vous écoute par rapport aux définitions à ajouter, entre autres pour les cas de grève ou les circonstances de piquetage d'un cours ou d'un examen, pour voir où on veut s'enligner avec ça dans la définition du Règlement des études.

Présidence d'assemblée :

Autre intervention ? Je vais donc vous suggérer — c'est quand même un document assez substantiel dans lequel il y a 21 recommandations — je vous suggère de traiter ça comme un omnibus. Donc, vous avez la définition de la procédure derrière votre carton. Essentiellement, c'est un grand bloc. S'il y a quelque chose que vous voulez traiter à part, on le retire, on vote le bloc et on travaille ensuite sur ce qui n'est pas consensuel. Donc, ça me prend quelqu'un pour proposer le bloc.

Résolution CAE-A19-10-25-06

Il est proposé par Sciences et génie avec l'appui d'Études anglaises:

Que l'Avis sur la révision du Règlement des études soit adopté.

*Aucune demande de vote.
Adopté à l'unanimité.*

Présidence d'assemblée :

Est-ce qu'il y a des choses qui devraient être traitées à part ?

Gestion urbaine et immobilière :

Je voudrais voir la recommandation 16 traitée à part.

Présidence d'assemblée :

Parfait. Donc, la numéro 16 est retirée du bloc. Autre recommandation ? Je procéderaï tout de suite au vote. Oublions la 16 et parlons juste du bloc. Est-ce qu'il y a des interventions sur l'adoption en omnibus des recommandations 1 à 15 et 17 à 21 ? Non. Est-ce qu'il y a demande de vote ? Non. Donc, l'omnibus est adopté à l'unanimité pour ces recommandations. On traite maintenant strictement de la recommandation 16 affichée à l'écran.

Gestion urbaine et immobilière :

J'ai l'impression que le caractère punitif d'un échec disciplinaire, c'est vraiment le fait que la moyenne est de zéro. Oui, c'est de reprendre le cours, mais reprendre un cours... (inaudible) quand tu dois déjà tricher pour reprendre l'examen. C'est vraiment le caractère punitif qu'il ne faut pas oublier, qui est là pour ça justement.

Affaires publiques et relations internationales :

Pourrais-tu reformuler ce que tu as dit tantôt par rapport au *loophole*, ça m'a un peu échappé ?

Gestion urbaine et immobilière :

Ce que je veux dire, c'est, mettons quelqu'un qui fait le cours pour la 3^e fois et qui sait qu'après 3 fois, s'il a un échec, ça va être considéré comme s'il n'est plus dans le bac, il va être exclu du bac. Mais là, il pourrait l'utiliser, si la note ne compte plus dans la moyenne, quelqu'un pourrait décider de tricher seulement parce qu'il connaît le règlement, pour justement que ça ne compte pas.

Physique :

Vu que c'est écrit que ça n'a pas d'effet sur le calcul de la moyenne de programme, est-ce que ça veut dire que ça n'a pas d'effet sur le nombre d'échecs, parce que le plagiat, c'est quand même un échec. Ça ne serait pas quand même un 3^e échec et donc l'exclusion du programme ? Je ne vois vraiment pas le *loophole*.

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

Le 3^e échec à un cours est prévu à l'article 349. Ça serait vraiment dans la moyenne de programme précisément. C'est parce que, disons que le comité de discipline détermine que, selon le niveau de plagiat, ce que tu mérites c'est d'avoir zéro à un cours. Vu que tu as zéro à un cours, ta moyenne de programme peut diminuer sous la note de zéro, et à cause de ça, tu es exclu de ton programme. Ça devient une punition supplémentaire.

Consommation :

Si je comprends bien, il n'y a pas de *loophole*, ici. Il y a déjà une gradation du comité de discipline qui existe en la matière. Si on l'avait prévu l'exclusion, on aurait pu le faire, mais dans les circonstances présentes, ça crée une double injustice pour la personne condamnée.

Gestion urbaine et immobilière :

Le fait que le comité disciplinaire va juger ton plagiat ou ce que tu as fait comme tort, c'est correct. Ils vont juger que ça ne mérite pas une exclusion. Mais s'ils ne considèrent pas nécessairement l'ensemble de ton dossier, tes notes, et qu'ils considèrent vraiment... (inaudible), si toi tu dis, bien c'est un étudiant qui est respectable d'un côté disciplinaire, je peux prendre le coup, ça va m'enlever mon exclusion possible. Je vais prendre l'échec qui va me donner zéro, si je prends ça, je vais être exclus. Mais si je prends l'échec disciplinaire, ils ne vont pas m'exclure, parce que je n'ai pas commis aucune faute à date.

Foresterie et environnement :

Considérant que ce n'est pas en plagiat une fois à une évaluation que tu as directement zéro à ton cours, que souvent tu as zéro... (inaudible) je ne suis pas sûre que d'enlever la recommandation serait bon. On essaie d'aider les étudiants. Oui il y a un certain *loophole*, si tu décides de faire vraiment un gros plagiat et que le comité décide que tu as zéro à ce cours-là, je trouve que ce sont des cas isolés à chaque fois.

Consommation :

Encore une fois, ça donne de la place à une plus grande largesse et à déterminer des peines qui seraient plus appropriées selon les codes du comité de discipline. Faudrait peut-être faire confiance au comité de discipline. Je comprends ta sensibilité, je pense qu'il faut le noter. Mais d'une certaine façon, il faut donner une certaine confiance à ce comité qui juge l'ensemble des circonstances entourant ça, plutôt que de donner une certaine condamnation par défaut. C'est un peu une injustice, je respecte la nuance que tu apportes, je pense que c'est pertinent d'avoir cette réflexion-là maintenant ; malheureusement, je pense que garder la recommandation actuelle permet de garder la recommandation dans son état, et d'aller dans un principe de plus grande équité pour l'ensemble des étudiants.

Gestion urbaine et immobilière :

Est-ce que vous savez s'ils prennent en considération le résultat ou si c'est vraiment la faute qui est jugée par le comité disciplinaire ?

Vice-présidence à l'enseignement et à la recherche :

C'est vraiment la faute qui est regardée dans un comité disciplinaire ?

Gestion urbaine et immobilière :

À ce moment-là, je proposerais qu'on amende notre recommandation pour qu'on puisse considérer l'impact de la double faute, la situation académique de l'élève ?

Présidence d'assemblée :

Vous en faites un amendement ? Est-ce que cet amendement récolte un appui ? N'en voyant pas, ça tombe mort, je suis désolé. Autre chose à ajouter ? Est-ce que quelqu'un demande le vote sur la recommandation 16 ? Non. Donc, la recommandation est adoptée à l'unanimité.

10. Position contre la Loi sur la laïcité de l'État

Vice-présidente aux affaires institutionnelles :

Le point a été ajouté par l'association de Sciences sociales. Donc, je laisserai son délégué nous le présenter.

Sciences sociales :

Je viens vous voir aujourd'hui pour essayer de faire passer une proposition qui s'opposerait à la loi sur la laïcité de l'état. Un petit résumé rapide : la loi a été adoptée et sanctionnée ; elle est entrée en vigueur le 16 juin 2019. Ça implique une interdiction totale pour les employés de l'état, de la fonction publique québécoise, de porter des signes religieux, quels qu'ils soient.

Je vais passer rapidement sur les... (inaudible) principales qui sont désignées envers ce projet de loi. Il a été adopté à travers le bâillon. Ça revient un peu à une question préalable à l'Assemblée nationale, c'est quelque chose de relativement peu démocratique... (inaudible). Par la suite, il y a une dérogation à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Charte québécoise. Cette loi déroge à des droits qui sont dans ces chartes-là. Par la suite, une autre critique qui est souvent soulevée c'est son utilité. La laïcité de l'état, c'est... l'état est déjà laïc, donc à quoi bon ? Et enfin, selon moi ça sert aussi de justification à des groupes haineux qui souhaiteraient taper sur les groupes les plus vulnérables de la société. Grosso modo, ce sont les critiques qui sont revenues sur ce projet de loi là.

Actuellement, la CADEUL a une position contre la loi. En fait, le problème avec cette position, quant à moi... je vais vous lire à la position : « *Que la CADEUL se positionne contre l'adoption du projet de loi 21 sur la laïcité de l'état.* » Le projet de loi n'est plus un projet de loi, c'est maintenant une loi. Moi, ce que je propose ici, en fait — comme la position de la CADEUL est obsolète de par sa nature — je proposerais une prise de position qui est celle que mon... (inaudible) a adopté en AG le 9 octobre 2019, telle qu'affichée sur le tableau. Voilà ce que je proposerais.

Président de l'assemblée :

Donc, si on la lit : « *Que la CADEUL se positionne contre la Loi sur la laïcité de l'État adoptée le 16 juin 2019, loi n° 21, et que la CADEUL se positionne contre tout projet de loi du gouvernement du Québec visant à bannir le port de signes religieux des employés de l'état.* » C'est proposé par Sciences sociales. Est-ce que ça récolte un appui ? Je vois Études anglaises. Donc, la proposition est sur la table et le débat est ouvert. Je note vos interventions quand je vous fais signe de tête.

Physique :

Pourquoi le dernier « *Que* » a-t-il été lu... (inaudible) comme ça, et non pas avec le compromis Bouchard-Taylor qui était quand même populaire avant l'adoption de la loi ?

Sciences sociales :

En fait, c'est tout simplement... (inaudible) quant à moi, ce n'est pas important... (inaudible)

Président de l'assemblée :

Peut-être pour le bien de l'assemblée, je demanderais à Physique, qu'est-ce que vous vouliez signifier par cette formulation ?

Physique :

Le compromis Bouchard-Taylor, c'est la solution qui avait été présentée dans le bilan de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables et qui recommandait qu'une potentielle loi sur la laïcité de l'état interdise le port des signes religieux pour les employés de l'état en pouvoir de coercition, par exemple juges, gardiens de prison et policiers, mais à aucun autre des employés de l'État qui ne sont pas en soit des représentants... (inaudible), mais simplement des employés individuels. Le gouvernement est allé beaucoup plus loin que ça en adoptant une loi qui interdit le port de signes religieux aux enseignants également, ce qui n'était pas inclus dans le compromis Bouchard-Taylor et de dire à aucun des employés de l'état, bien ça serait moins, ça serait porté moins loin que le concept de Bouchard-Taylor, en assumant que même les employés de l'état en pouvoir de coercition n'auraient pas à être sujets à une loi qui les empêche de porter des signes religieux.

Sciences et génie :

J'aimerais rappeler premièrement que ce n'est pas contre la loi que l'on débat ici, mais contre l'adoption de la loi. Et deuxièmement, je vais demander le vote indicatif sur la proposition telle quelle.

Président de l'assemblée :

Pour votre information, un vote indicatif n'est pas une procédure officielle au Code de la CADEUL. Cela dit, en tant que président de l'assemblée — à moins que quelqu'un ne s'y oppose — ce que la délégation de Sciences et Génie cherche à savoir, c'est quel serait votre vote si vous deviez vous positionner.

Enseignement au secondaire :

En fait, nous, on s'opposerait au vote indicatif. On aimerait qu'il y ait plus de discussion afin de se faire une meilleure idée que tout de suite passer au vote indicatif.

Sciences et génie :

Je ne désire pas que les discussions s'enflamment, mais j'aimerais savoir maintenant la position actuelle des gens. J'aimerais entendre ces idées-là pour savoir si on doit poursuivre nos discussions jusqu'à *vitam aeternam*, parce qu'on n'a pas envie de passer deux heures là-dessus, je suppose. C'est une bonne question, c'est important d'en parler. Mais de parler dans le beurre, je... (inaudible).

Président de l'assemblée :

Ce n'est pas une procédure claire dans nos codes de procédure. Je vais demander si les associations... je ferais un vote sur ce vote indicatif. Donc, les associations qui sont en faveur d'un vote indicatif sur la proposition telle qu'affichée, on lève le carton bien haut maintenant. Merci beaucoup. Ceux qui sont contre ? Merci. Ceux qui s'abstiennent ? OK. Donc, on a 29 pour, 16 contre et 6 abstentions. Ce n'est pas une proposition principale ; je l'interpréteraï comme quoi on passerait au vote. Ce n'est pas quelque chose comme une proposition dilatoire qui empêche quiconque de parler. Ça ne met pas terme aux procédures. Alors, on est un peu en zone grise.

Anthropologie :

Si ça ne fait pas partie du code de la CADEUL, ça ne prendrait pas l'unanimité de l'assemblée pour avoir un vote indicatif ?

Président de l'assemblée :

Avez-vous une référence à me fournir par rapport à ça dans nos règles actuelles, dont je ne suis pas au courant ?

Anthropologie :

Je dis ça parce que c'est toi qui viens de dire que ce n'est pas dans le code de la CADEUL, mais de manière générale, il me semble que c'est le genre de chose qui demanderait l'unanimité.

Président de l'assemblée :

Comme la question est soulevée, je vais prendre le temps d'éplucher le code de la CADEUL pour voir s'il y a quelque chose et on vous revient, ça ne sera pas long.

(rires dans la salle, murmures inaudibles)

Président de l'assemblée :

Qu'est-ce qu'il y a ? Je sais. Mais mon rôle est de s'assurer que tout est fait dans les règles. Donc, si on soulève la question, je vais juste faire mon travail. Un instant.

(pause)

Président de l'assemblée :

Écoutez, rien qui ne le mentionne spécifiquement. Vous pouvez faire appel, mais je vais me permettre de défendre ma décision. C'est légitime ; ce n'est pas dilatoire ; ça ne vient pas interférer dans les discussions sur le point ; alors, ça me semble tout à fait légitime. Il y a une majorité claire qui veut peut-être avoir cet avis-là. C'est une méthode efficace. Alors, pour cette raison-là, je l'autoriserais. Ensuite, on poursuit les discussions tout simplement.

Anthropologie :

Je ne comprends pas le point de faire un vote indicatif.

Président de l'assemblée :

C'est contester la demande d'une délégation, alors je n'interfère pas là-dedans.

Foresterie et environnement :

Ce que mon collègue veut faire avec le vote indicatif, c'est de savoir si... un des gros enjeux qu'on avait cet été, c'est que la plupart des personnes n'avaient pas de position. Je pense que ce qu'il veut faire, c'est de voir avec le vote indicatif si la plupart des assos sont prêtes à voter sur la question pour ne pas qu'on en parle pendant 3 heures pour au final ne pas prendre de position. Et voir si ce n'est pas mieux de le mettre en dépôt et au prochain caucus, dire, là on va prendre position. Je pense que c'est plus pour sauver du temps que de ne pas vouloir en parler.

Président de l'assemblée :

Si je peux me permettre un commentaire là-dessus. Dans cet objectif-là, il existe une procédure de reconsidération automatique dans les règles. Si jamais une question arrive à une pluralité d'abstention sur les voix exprimées, les procédures de la CADEUL le prévoient déjà. Là, ça va, je l'ai déjà autorisée. Mais si l'objectif est celui-ci, il y a déjà des procédures au code CADEUL qui prévoient des solutions dans ce cas-là. Donc, je procéderaï avec le vote indicatif pour qu'on puisse poursuivre avec les discussions. Les associations qui seraient en faveur, levez le carton. On ne fera pas de décompte. Merci beaucoup. Ceux qui seraient contre ? Ceux qui s'abstiennent. Voilà. Donc, Sciences et génie, vous avez votre vote indicatif. La discussion reprend.

Études anglaises :

Considérant la quantité d'abstentions, je proposerais la mise en dépôt... (inaudible) pour donner le temps aux assos de consulter leurs membres.

Président de l'assemblée :

C'est une proposition formelle à ce point-ci. C'est appuyé par Histoire. On est sur une proposition de mise en dépôt.

Enseignement au secondaire :

En fait, nous c'est pour parler un peu de l'urgence dans laquelle on est pour que cette prise de position soit adoptée. Nous en ce moment, on a des stagiaires qui effectuent leur stage, et il y en a parmi ceux-ci ou celles-ci qui portent des signes religieux et ils se font refuser l'accès à leur stage. Donc, c'est un peu une nuisance à l'accessibilité aux études. Considérant aussi qu'ils ne sont pas censés être inclus dans ce projet de loi là, on parle de l'accessibilité aux études comme une valeur centrale de la CADEUL et que c'est une position que tous partagent, on aimerait ça que... je ne sais pas, il y a peut-être une crise de solidarité, ou de soutien collectif en appuyant cette proposition-là, pour qu'on puisse donner des munitions à la CADEUL pour qu'elle vienne nous aider dans la protection des droits de ces personnes-là, puis aussi de donner le soutien de la CADEUL de venir nous aider. Donc, ça serait bien si vous pouviez adopter cette position-là et passer au vote maintenant pour une mise en dépôt.

Président de l'assemblée :

Études anglaises, aviez-vous précisé la durée de votre mise en dépôt ? Était-elle définie ?

Études anglaises :

Jusqu'au prochain caucus.

Président de l'assemblée :

On traite en ce moment une proposition de mise en dépôt de ces positions jusqu'au prochain caucus.

Pharmacie :

Par rapport au taux d'abstention, c'est peut-être le cas pour les autres assos, mais nous en Pharmacie, l'abstention est la position formelle adoptée par le... (inaudible). Ce n'est pas qu'on n'a pas de position ; c'est « la » position.

Affaires publiques et relations internationales :

Par rapport à la mise en dépôt. Mise en dépôt, je comprends le principe, je veux bien. Mais c'est la même chose qui nous avait été sortie la dernière fois cet été, en disant qu'il fallait laisser le temps aux associations de prendre position. C'est le *fun*, mais ça ne sert à rien de mettre en dépôt indéfiniment si les associations ne prennent jamais position sur leurs enjeux. Alors, moi je dirais qu'on vote ça maintenant parce que, visiblement, cette loi-là a un impact sur des étudiants ici présents, et un impact quand même assez majeur.

Sciences et génie :

En fait, c'est surtout que cet été, on s'est fait proposer qu'on ait une présentation sur le sujet pour avoir une idée claire et pour qu'on puisse demander à nos membres de façon claire et bien comprendre l'enjeu. Je comprends vraiment que ça touche du monde. Il y a des gens qui sont

pour la laïcité, ça les rejoint. D'autres non. C'est départagé et on n'arrivera jamais à un point commun. Considérant la diversité d'opinions qui existent sur la question. Le fait qu'on n'ait pas eu la présentation, je pense que c'est un manque de sérieux dans la demande qui a été faite.

Physique :

Premièrement, pour répondre à mon collègue de Sciences et génie, je ne pense pas que... honnêtement, pour un enjeu aussi médiatisé, je pense qu'aucun autre enjeu n'a été plus médiatisé que cette loi-là dans les 6 derniers mois au Québec. Si des citoyens, comme ceux qui fréquentent l'Université Laval — parce que tous les étudiants sont des citoyens, et on a fait de grosses campagnes pour qu'ils se rendent voter, donc on s'attend quand même à ce qu'ils soient informés au minimum sur les enjeux les plus médiatisés, et celui-là est pas mal au top de la liste — je ne pense pas que la présentation est nécessaire pour qu'en plus les externes, qui sont censés être les personnes les plus au courant des affaires dans leur programme, soient prêts à voter là-dessus. Sinon que les membres des AG connaissent le sujet. Je pense que le sujet est connu pas mal au Québec de façon générale. On n'a pas à attendre que tout le monde s'informe plus.

De plus, effectivement cet été, oui c'était aussi une question d'avoir une présentation, mais c'était aussi une question de laisser le temps aux gens de prendre position en AG. Mais normalement, toutes les assos ont tenu une AG au début de l'année. S'ils ne l'ont pas fait à ce moment-là, il n'y a aucune raison qu'ils le fassent à leur prochaine AG. Ce n'est pas qu'ils n'en ont pas tenu ; ils en ont tenu une, mais ils n'ont pas discuté de ça. Je pense qu'on ne battra pas beaucoup d'abstentions à remettre ça à plus tard. Aussi, quand je regarde la salle au vote indicatif, je n'ai pas l'impression qu'il y a plus d'abstentions que de Oui, puis surtout il n'y avait pas un seul Non. Je pense que l'appui est là, dans la salle. Alors, j'inviterais à battre la mise en dépôt et adopter la proposition. C'est un sujet qui est là, qui est important, qu'il faut prendre maintenant. Pas dans 2 ans quand la CADEUL sera prête et que la loi va être entérinée depuis longtemps.

Psychoéducation :

Je comprends qu'avoir une position pour ou contre la Loi sur la laïcité de l'État, c'est un enjeu important. Par contre, je proposerais de séparer la proposition en deux. Car plusieurs associations, dont la mienne, ont pris position sur la laïcité de l'État comme elle est maintenant, mais on n'a pas pris position contre une future loi qui bannirait le port des signes religieux, parce que ça n'a pas été nécessairement discuté dans les derniers caucus.

Présidence d'assemblée :

Malheureusement, en ce moment on étudie la mise en dépôt. Votre commentaire est pertinent, mais s'applique au débat qui sera tenu soit à la prochaine séance ou tantôt. Donc, retenez ça. Je vous ai laissé continuer, mais ça s'applique à ce qui est au-dessus de nous.

Administration :

J'ai une question. Je comprends l'enjeu d'Enseignement secondaire ; ils ont des étudiants directement touchés par ça, et ils aimeraient ça qu'il y ait des mesures mises en place le plus tôt possible pour les aider, mais comme ça touche l'accessibilité des études, est-ce que la CADEUL peut faire quelque chose même s'il n'y a pas de position officielle par rapport à ça et assister Enseignement secondaire dans leur démarche.

Présidente :

Si Enseignement secondaire nous demande de l'aide afin de les épauler, évidemment qu'on peut le faire. S'il n'y a pas de position, bien ça fait en sorte qu'on ne peut pas débattre de l'enjeu. Mais s'ils désirent avoir de l'aide, comme d'habitude la CADEUL supporte ses associations étudiantes.

Foresterie et environnement:

La seule chose que je ne suis pas d'accord avec mon collègue de Physique, c'est que... moi personnellement, mon asso, on a eu le temps en assemblée générale de prendre position. On a eu la chance de ne pas avoir d'élection, de ne pas avoir tant de points, mais je sais que certaines assos, ce n'est pas le cas. Oui, peut-être que c'est prévu dans leur prochaine AG de prendre position là-dessus. Donc selon moi ça serait une bonne raison pourquoi les assos ne seraient pas prêtes à voter aujourd'hui.

Vice-présidence aux affaires internes :

Pour revenir sur certains points et à titre informatif, on vous inviterait à ce que le débat reste respectueux et à ne pas interpréter les positions et les procédures des autres associations.

Médecine :

Je voulais poser la question préalable.

Présidence d'assemblée :

La question préalable est sur la mise en dépôt. C'est de savoir si on est prêt à voter ou pas sur la mise en dépôt. Vous avez le choix de voter en faveur ou en défaveur ; vous ne pouvez pas vous abstenir. C'est bien clair ? Je ne veux voir personne ne pas lever le carton dans les deux cas. C'est de savoir si on est prêt à voter sur la mise en dépôt. Donc, les associations qui sont prêtes à voter sur la mise en dépôt à ce point-ci, levez votre carton maintenant. Ceux qui ne sont pas prêts à voter ? Ça semble clair, même unanime.

On passe au vote sur la mise en dépôt des deux propositions à l'écran jusqu'au prochain caucus. Ceux qui sont en faveur de la mise en dépôt, levez votre carton maintenant. Merci. Ceux qui sont contre la mise en dépôt ? Ceux qui s'abstiennent ? Avec 21 pour, 22 contre et 4 abstentions, la mise en dépôt est battue à majorité simple. En fait, elle est battue tout simplement. Donc, on revient à l'étude des deux propositions. Je vais recommencer un rôle de tour de parole.

Études anglaises :

Ce que le vote a pu déterminer, c'est que personne n'a voté contre. Sur ce sujet important à discuter, je vous inviterais à ne pas trop déblatérer. Évidemment, on est tous dans la même direction.

Affaires publiques et relations internationales :

Je veux ajouter un amendement à la fin de la deuxième phrase « *Que la CADEUL se positionne contre tout projet de loi du gouvernement du Québec visant à bannir le port de signes religieux des employés de l'État n'étant pas en position d'autorité* ».

Philosophie :

Je demanderais de scinder la position en deux. De garder... (inaudible)

Présidence d'assemblée :

Si vous voulez proposer de scinder, on le fera plus tard aussi. On est retourné dans un amendement, donc on n'est pas sur le... il y en a comme deux...

Philosophie :

Est-ce que l'amendement pourrait être pris seul et non avec la position complète ?

Présidence d'assemblée :

Rendu là, c'est tout simplement une question de procédure. On le fera tantôt. S'il y a à modifier le texte du deuxième item, on le fait et on scindera plus tard. Ça n'influence pas la finalité de la chose. Sur l'amendement d'ajouter... « *employés de l'État n'étant pas en situation de coercition ou d'autorité* » ...

Physique :

Justement, j'utiliserais le mot coercition et non autorité, parce que c'était ça, le compromis Bouchard-Taylor. Et en fait, l'idée que les enseignants sont en position d'autorité, ça a été la justification de la Coalition avenir Québec pour passer cette loi-là, en disant que ça respectait l'esprit du Compromis Bouchard-Taylor. Je ne sais pas si on peut le faire à l'amiable avec la personne qui a proposé, de changer le mot *autorité* pour *coercition*.

Présidence d'assemblée :

C'est tout à fait possible, si l'ensemble des associations sont unanimes par rapport à ça. Donc on a une suggestion d'utiliser le terme *coercition* plutôt qu'*autorité*. Ça convient à tout le monde. C'est ce qu'on appelle une refonte.

Consommation :

Si l'AEAPRI est d'accord, c'est de rajouter le Compromis Bouchard-Taylor à l'intérieur.

Présidence d'assemblée :

Je vais demander au proposeur initial qui est l'AEAPRI.

Affaires publiques et relations internationales :

Oui. L'idée est la même à mon avis, sans avoir besoin de mentionner le Compromis Bouchard-Taylor. Je ne sais pas si ça impliquerait autre chose, du fait qu'on mentionne le Compromis Bouchard-Taylor, parce que c'est un rapport qui implique beaucoup de choses. Si ça ne change pas l'essence du fait qu'on parle de coercition, je n'ai pas de problème avec ça. Mais si ça ajoutait d'autres choses, je ferais attention.

Physique :

J'ai décidé de chercher le Compromis Bouchard-Taylor pour qu'on puisse être clair. Globalement, la seule chose que ça changerait, c'est que si on y allait pour *autorités coercitives*, ce sont les juges, policiers, agents de prison et procureurs de la Couronne qui sont concernés. Si on prend le Compromis Bouchard-Taylor, ça ajoute le président de l'Assemblée nationale. Et je sais à quel point vous tenez au président de l'Assemblée nationale...

Affaires publiques et relations internationales :

... (*inaudible, hors micro*)

Présidence d'assemblée :

Rendu là, je vais accueillir des choses qui sont plus formelles.

Philosophie :

Je vais vous parler à propos du Compromis Bouchard-Taylor, parce que c'est le seul argument qui est apporté pour soutenir cet amendement-là. La commission n'a pas conclu qu'il y avait un problème à ce que ces gens-là portent des signes religieux, mais qu'il y avait un problème de perception. Autrement dit, ce sont les Québécois qui ont peur des gens avec des signes religieux, mais ces derniers ne causent pas de problème. Ces recommandations-là avaient été faites pour apaiser l'opinion publique. Et en plus, un des deux commissaires, Charles Taylor, est revenu sur sa position et est aujourd'hui contre. Donc, vu ce contexte-là autour de cette position, je ne vois pas pourquoi il faudrait rajouter « *les personnes en coercition* », surtout les procureurs de la Couronne.

Enseignement secondaire :

Je lis la proposition d'amendement et je comprends qu'on se positionne contre les projets de loi pour les personnes en situation de coercition. J'ai l'impression qu'elle est mal formulée ; c'est peut-être moi qui la comprends mal, mais...

Présidence d'assemblée :

Attendez, là. Ça dit « *les employés de l'état...* » en situation de coercition par des employés de l'état. Ça clarifie ?

Enseignement secondaire :

Comme je la lis, on pourrait dire que les personnes en position d'autorité, c'est correct... en fait, on voudrait exclure les personnes en situation de coercition, je pense.

Vice-présidente aux affaires institutionnelles :

C'est ça que l'AÉAPRI a voulu dire.

Présidence d'assemblée :

On va rajouter l'élément qu'il manque pour que ce soit « sauf ceux et celles en situation de coercition ». Ça va à tout le monde ? C'est une clarification linguistique, ici.

Sciences sociales :

Parlant de clarification grammaticale, « *en situation de coercition* », ça veut dire qu'ils sont en prison, en fait. Il faudrait plutôt dire « *en position d'exercer un pouvoir coercitif* ».

Présidence d'assemblée :

Donc, on a « *position d'exercer un pouvoir coercitif* ». Encore une fois, je prends ça comme des modifications à l'amiable. On va prendre notre temps, je ne prendrai pas une autre intervention tout de suite, on va s'assurer d'avoir quelque chose qui a du sens à l'écran.

(murmures inaudibles)

Présidence d'assemblée :

Donc, « *Que la CADEUL se positionne contre tout projet de loi du gouvernement du Québec visant à bannir le port de signes religieux des employés de l'état, sauf celles et ceux exerçant un pouvoir coercitif.* » Ça va à tout le monde ? Nouvelle refonte à l'amiable. Parfait.

Est-ce qu'on demande le vote sur l'amendement ? Le vote est demandé par Philosophie. Ceux et celles en faveur de l'amendement indiqué en bleu, levez le carton bien haut maintenant. Merci beaucoup. Ceux qui sont contre ? Merci beaucoup. Ceux qui s'abstiennent ? Merci beaucoup.

Avec 33 pour, 6 contre et 5 abstentions, l'amendement est adopté à majorité et devient donc la principale. On peut l'inclure dans le bloc de 2. Je rappelle qu'il y avait ultimement une proposition de scinder, je ne sais pas si ça s'applique toujours. Mais je fais juste le rappeler. On revient au bloc principal de propositions et je repars un nouveau rôle de parole.

Études internationales et langues modernes :

Est-ce que ça serait possible de faire un vote pour la première partie et un vote pour la seconde partie ? ... (inaudible)

Présidence d'assemblée :

Oui. Je vais simplement valider. On va traiter les deux propositions de manière séparée. On commence par la première : « *Que la CADEUL se positionne contre la Loi sur la laïcité de l'État adoptée le 16 juin 2019* ». Là-dessus, spécifiquement, est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? Les associations en faveur, levez le carton bien haut maintenant. Ceux qui sont contre ? Merci. Ceux qui s'abstiennent ? Merci. Avec 30 pour, 0 contre et 15 abstentions, la proposition est adoptée à majorité qualifiée.

Résolution CAE-A19-10-25-07

Il est proposé par Sciences sociales avec l'appui d'Études anglaises:

Que la CADEUL se positionne contre la Loi sur la laïcité de l'État adoptée le 16 juin 2019.

Aucune demande de vote.

Adopté à l'unanimité.

Ce qui nous amène à la proposition n° 2 : « *Que la CADEUL se positionne contre tout projet de loi du gouvernement du Québec visant à bannir le port de signes religieux des employés de l'état, sauf celles et ceux exerçant un pouvoir coercitif.* » Est-ce qu'il y a des interventions ?

Médecine :

La proposition n° 1, j'aurais une question pour l'exécutif.

Présidence d'assemblée :

On pourra la poser à la fin, si vous permettez. Donc, spécifiquement sur la proposition n° 2, des interventions ? Le vote est demandé. Les associations en faveur, levez le carton bien haut maintenant. Ceux qui sont contre ? Merci. Ceux qui s'abstiennent ? Merci. Avec 16 pour, 2 contre et 27 abstentions, la proposition tombe en reconsidération automatique. Il y a plus d'abstentions que de voix exprimées. Soit il y a un vote à nouveau, soit il y a une mise en dépôt.

Médecine :

Je voudrais apporter quelque chose par rapport à ça. Je trouve ça dangereux de se positionner contre d'éventuels projets qu'on ne connaît pas. Je comprends l'idée d'être proactif. Si jamais un projet de loi venait à être déposé, la CADEUL aurait une position immédiate. Mais avec des caucus mensuels, je pense que c'est au plus 4 semaines de retards sur un projet de loi déposé. On pourrait la mettre en dépôt, en rediscuter avec les assos et revenir ; et peut-être encore une

fois s'abstenir et rediscuter de la mise en dépôt, comme on fait à chaque fois. Ou on pourrait battre cette proposition-là qui se projette dans l'avenir et rester sur celle concrète sur la loi n° 21.

Physique :

Pour répondre à ça, je veux bien que le caucus est mensuel, mais je pense que déjà avec cette proposition-là, vous avez vu qu'en fait ça ne prend pas un mois aux assos pour prendre position ; d'habitude, ça prend comme 6 mois et encore les propositions e font battre par abstention quand même. Je pense que c'est bien d'être proactif et d'être capable de faire ce qu'on n'a même pas voulu faire, au final, d'être capable de voter sur un projet de loi qui est encore au stade de projet de loi, pas quand il a déjà été entériné par l'Assemblée nationale. On a quand même un peu plus de levier quand le débat n'est pas fini.

Honnêtement, t'sais je veux dire, je ne vois pas quelle loi, je n'arriverais pas à imaginer une loi contre laquelle on se retrouverait à s'opposer, qui ne serait pas un copié-collé de la Loi sur la laïcité de l'État. Donc, je ne vois pas le risque de prendre ça pour une loi future, puis là où le fait qu'on se réunisse puisse être utile, c'est que si jamais il y a une autre loi que la CADEUL décide qu'ils sont d'accord avec, et que ça nous protège, le caucus pourra dire « on abandonne cette position-là, ou on la modifie ». Elle n'est pas coulée dans le béton pour toujours. Je pense que c'est tout à fait correct de prendre ça.

Enseignement au secondaire :

Nous, a priori, Enseignement au secondaire, on voterait contre. Sauf qu'on n'a aucune position pour le faire et on ne veut pas voter sans position. Et comme on l'a vu, il y a plein de gens ici qui n'ont pas de position. Donc, on est mieux de mettre ça en dépôt ou... (inaudible) je ne sais pas si... (inaudible) nous, il faut la remettre en dépôt pour au moins avoir le temps de se consulter, parce que ça diffère du Projet de loi 21, donc je ne pense pas qu'on puisse régler ça en ce moment.

Présidence d'assemblée :

Ce qui se passe en ce moment, c'est qu'il semble y avoir une imprécision sur le côté procédural. Si j'arrive au bout d'un tour de parole, il y a encore une proposition qui tient donc, je suis tenu de redemander le vote, sauf si on me donne une proposition de mise en dépôt. Je ne peux rien faire d'autre.

Affaires publiques et relations internationales :

Je voulais en venir au même point que mon collègue de... (inaudible) du fait que des rencontres mensuelles permettraient de renverser la proposition, si par hasard il y avait une situation exceptionnelle qui ferait que cette position ne serait plus valable. Donc, l'argument se tient dans les deux sens. Pour l'instant, je pense que visiblement il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas de position et qui ne sont pas prêtes à se prononcer là-dessus. Alors, je proposerais la mise en dépôt jusqu'au prochain caucus pour pouvoir en débattre d'ici là. Ça laisserait le temps aux associations qui n'ont pas de position de peut-être, éventuellement, un jour, prendre position sur le sujet.

Présidence d'assemblée :

Je vais d'abord traiter la demande de mise en dépôt. Est-ce qu'il y a un appui? Je vois Enseignement secondaire.

Physique :

Pour clarifier mon point de tantôt, c'était en faveur de la mise en dépôt. Je ne veux pas que ça soit battu justement parce que je pense que c'est pertinent de prendre cette position-là éventuellement. Je sais qu'on ne la prendra pas aujourd'hui parce que ça a déjà été battu par un trop grand nombre d'abstentions. Donc, mon point, c'est : oui, mettons-là en dépôt.

Sciences de l'orientation :

Aucune date n'a été donnée ; oui, c'est le prochain caucus. Considérant qu'on tombe en semaine de relâche, le prochain caucus tombe 2 semaines en revenant de la relâche. Je me suis mis dans la peau de mon bac, où les gens ne sont pas politisés, malheureusement, et qu'on a de la misère à tenir des caucus, je ne sais pas si dans un court laps de temps comme ça, on pourrait réunir assez de monde pour avoir une position. Je ne sais pas si vous seriez d'accord pour amener ça au caucus du 6 décembre, ce qui donnerait le temps au bac comme le mien de réunir des gens, de vraiment faire de la publicité et de bien informer ses membres.

PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE :

Est-ce que vous en faites un amendement formel ?

Sciences de l'orientation :

Oui, j'en fais un amendement.

Présidente d'assemblée :

Spécifiquement là-dessus, des interventions ? Est-ce qu'il y a une association qui demande le vote ? OK, ce serait donc adopté à l'unanimité. Donc, on traite une mise en dépôt pour le caucus du 6 décembre. D'autres interventions ? Non. Est-ce qu'une association demande le vote sur la mise en dépôt de la proposition affichée pour le 6 décembre ? La mise en dépôt est donc adoptée à l'unanimité. Ça dispose des deux propositions au point 10. Est-ce qu'il y a autre chose à ajouter ?

Médecine :

Étant donnée la position qu'on a prise, est-ce que le conseil exécutif de la CADEUL se sentirait à l'aise de rentrer dans la poursuite judiciaire de la Loi 21 ou si jamais c'est quelque chose que vous envisagez de faire, vous allez revenir nous voir ?

Vice-présidence aux affaires externes :

C'est certain qu'en ce moment, la position est très fraîche. Donc, on va quand même se pencher, clarifier la situation, voir qu'est-ce qu'on peut faire et on va établir les prochaines étapes.

11. Autres sujets - Date de la prochaine séance

Vice-présidente aux affaires institutionnelles

Bonjour comme il a été nommé par Monsieur des sciences de l'orientation, le prochain caucus se trouve à être le vendre 15 novembre.

11. Autres sujets – Événement des associations

Vice-présidence aux affaires socioculturelles

Donc, on invite toutes les associations qui ont des événements à venir à les partager. Il va également y avoir un post qui va être fait sur la page groupe caucus pour que vous puissiez mettre le lien des événements. Donc la parole est à vous!

Présentation des activités des associations

11. Autres sujets – Bière postcaucus

Vice-présidence aux affaires socioculturelles

Oui donc on vous invite pour le traditionnel breuvage postcaucus au Pub universitaire donc on si retrouve tous ensemble.

11. Autres sujets – Jeu du mois

Compétition amicale pour deviner le score du match du Rouge et or affrontant les Carabins

11. Autres sujets – Point joie

Vote indicatif sur l'épaisseur du papier de toilettes



12. Clôture de la séance

Résolution CAE-A19-10-25-08

Il est proposé par Enseignement secondaire, avec l'appui de Sociologie :

Que la séance du 25 octobre 2019 soit levée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Bénédicte Desbiens

Vice-présidente aux affaires institutionnelles